

RAPPORT ANNUEL



2015



**sur le prix et la qualité
du service public d'élimination
des déchets ménagers et assimilés**



TrinovaL

WWW.TRINOVAL.FR TRIER.INNOVER.VALORISER

**Syndicat Mixte Interdépartemental
de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
de la Picardie Ouest**

Sommaire

6 I. La structure

6.....I.1. Historique

8..... *La collecte*

8.....I.2. Compétences

10..... *Le traitement*

12.....I.3. Fonctionnement

12..... *Comment ça marche ?*

13..... *Les élus*

14..... *La Direction Générale des Services*

14..... *Organigramme du personnel*

16 II. La collecte

16.....II.1. Déchetteries

17..... *Fréquentation*

18..... *Quantités collectées dans les déchetteries en 2015 (en tonnes)*

19..... *Logistique des collectes*

19.....II.2. Collectes : des OMR, du verre, du sélectif

20..... *Verre*

21..... *Flux des déchets collectés en porte à porte & apports volontaires*

22.....II.3. Recyclerie

22..... *La ressourcerie de Condé-Folie*

24 III. Le traitement

24.....III.1. Centre de stockage des déchets non dangereux

25..... *Evolution du montant de la TGAP (en euros la tonne enfouie)*

25..... *Fonctionnement*

26..... *L'unité de valorisation du biogaz et d'évaporation des lixiviats traités*

26..... *Tonnages reçus au centre de stockage des déchets non dangereux*

27.....III.2. Centre de tri

27..... *Valorisation matière au centre de tri*

28..... *Destination recyclage*

32..... *Synoptique de la Chaîne de tri*

34.....III.3. Plateforme de compostage

36 IV. Les indicateurs

36.....IV.1. Communication

- 36..... *Eco-responsabilité - Eco-conception*
- 36..... *Supports de communication*
- 37..... *Statistiques globales du site internet www.trinova.fr*
- 38..... *Animations scolaires et sensibilisation*
- 38..... *Visites de site*

39.....IV.2. Programme local de prévention des déchets

- 39..... *Objectifs*
- 39..... *Les moyens humains*
- 40..... *Les ateliers en détail*
- 40..... *La présence terrain*
- 41..... *Sensibilisation au compostage*
- 41..... *Les résultats*
- 42..... *Les certifications et la politique santé sécurité environnement de Trinova*

42.....IV.3. Sécurité, santé & environnement

- 43..... *Les installations de Trinova et la réglementation associée*

44.....IV.4. Budget

- 44..... *Dépenses*
- 47..... *Recettes*

50.....IV.5. Ressources humaines

- 50..... *Répartition des emplois, arrêtée au 31 décembre 2015*
- 50..... *Absentéisme par motif en nombre de journées*
- 50..... *Formation des agents*
- 51..... *Répartition des formations en nombre de jours de formation*

52 V. Lexique

A l'aune d'une réforme territoriale qui devrait redéfinir la granularité géographique de notre service public de collecte et de traitement des déchets à l'échelle régionale, l'année 2015, et tout particulièrement ses derniers mois, ont placé notre collectivité sous l'égide d'une solide restructuration.

Le gouvernement a en effet fixé les grandes lignes de la réforme territoriale, en débrayant sur une réduction de moitié du nombre de régions, et en dévoilant les prémices d'une nouvelle carte intercommunale. C'est dans ce nouveau schéma territorial que notre service public prendra toute sa place, en constatant que nos décisions stratégiques portent leur fruit. Notre adaptabilité n'est plus à prouver, et, dussions-nous parfois opérer des arbitrages délicats, force est de constater que nous faisons preuve de courage, de travail, pour nos usagers comme pour la pérennité du Syndicat.

Les défis que nous relevons et les projets que nous engageons sont la clé de voûte de cette pérennité et de l'élan que nous souhaitons impulser à notre syndicat. Et 2015 fut une année témoin de cette dynamique, avec l'achèvement des travaux de construction du nouveau casier d'enfouissement de notre centre technique. La nouvelle alvéole, constituée de casiers destinés à être exploités en mode bioréacteur, va désormais pouvoir passer en exploitation, et témoignera de notre dynamisme et de notre volonté d'évoluer.

Les résultats des projets menés en 2015 ont impacté notre modèle économique et permis de réduire sensiblement nos coûts de gestion du service. Cependant, ces efforts n'ont pu compenser la nette diminution des recettes concernant la revente des matériaux recyclés, et notre Comité Syndical fut amené à effectuer des arbitrages délicats, en l'absence de perspectives de revalorisation des cours.

Nous continuerons d'avancer dans le même sens en 2016 et travaillerons davantage encore notre efficience. N'oublions pas que les mutations territoriales, structurelles, ou économiques vers lesquelles se dirige notre collectivité ne sont pas différentes de celles rencontrées par les autres services publics. Il nous faut aujourd'hui continuer à adapter nos modes de fonctionnement aux problématiques environnementales qui se présentent à tous les services publics et dont nous sommes responsables, tout en garantissant le meilleur service au meilleur coût.

Jean-Claude BILLOT
Président de Trinoyal

I. La structure



I.1. Historique

1980

Création du SIRTOM des 4 cantons.

Créé en 1980, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères regroupe les cantons de Hornoy-le-Bourg, de Oisemont, de Poix-de-Picardie et de Molliens-Dreuil autour d'un même projet de collecte en régie et de création d'une décharge.

1982

Exploitation d'un centre d'Enfouissement Technique : « la décharge de Lincheux ».

Adhésions pour la collecte et le traitement :

1996 : canton d'Hallencourt,

2000 : canton de Picquigny,

2001 : canton de Conty, qui vient de construire la déchetterie de Loeuilly.

1996

Construction du centre de tri et de la déchetterie de Thieulloy l'Abbaye.

La collecte sélective est mise en place en octobre 1996.

Contrat de traitement avec le SIVOM de Formerie.

2001

Le SIRTOM devient le SIROM des 7 cantons pour la collecte (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères).

Création du SMITOP pour le traitement (Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des déchets ménagers de l'Ouest Picard).

En 2001, le SMITOP (Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des déchets de l'Ouest Picard) regroupe 247 communes de deux départements (l'Oise et la Somme), soit 91 098 habitants. Ces communes sont réparties dans onze cantons (sept dans la Somme et quatre dans l'Oise).

Les deux structures qui sont à la base de la naissance du SMITOP et qui par ailleurs conservent la compétence collecte sont d'une part la Communauté de Communes de la Picardie Verte et d'autre part le SIROM des 7 cantons (ex- SIRTOM).

2004

Six communes quittent le syndicat pour rejoindre la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, il s'agit des communes de Bovelles, Clairly-Saulchoix, Creuse, Guignemicourt, Pissy et Revelles représentant 1972 habitants.

2009

Le SMITOP est dissout et le SIROM des 7 cantons devient le Syndicat Mixte Interdépartemental de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) - Picardie Ouest.

Les adhérents sont alors soit des communes indépendantes (c'est le cas des communes des cantons de Hallencourt, Oisemont et Picquigny), soit de communautés de communes (CCSOA, CCCConty, CCPV). Les communes ou

communautés de communes de la Somme adhèrent à la fois pour la collecte et le traitement tandis que la CCPV assure sa collecte et n'adhère que pour le traitement.

2010

Adhésion des communes de Cerisy-Buleux, Framicourt, Le Translay et Rambures.

Conteneurisation de la collecte sélective.

Modernisation du centre de tri.

2011

La gestion du centre d'enfouissement et de la plateforme de compostage, au travers d'une prestation de service, a été confiée à IKOS Environnement, fort de son expérience en matière de gestion de centre d'enfouissement.

Inauguration de la nouvelle chaîne de tri.

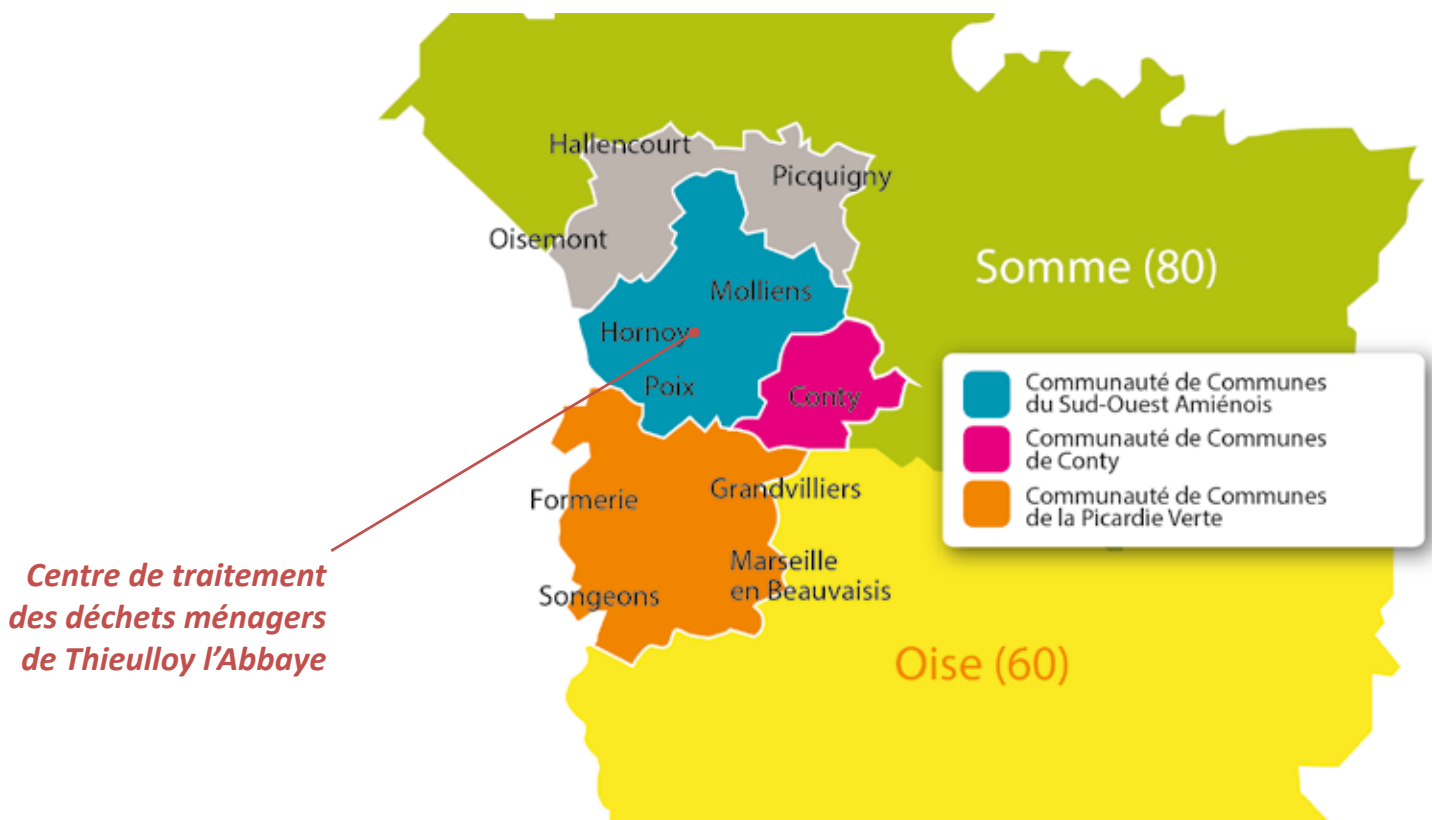
Mise en place du Programme de Prévention des Déchets, qui nous engage sur une période de cinq ans par la mise en place d'actions concrètes avec pour objectif la réduction de 7% des déchets.

2012

Dans un contexte à forte concurrence commerciale, et pour se différencier des autres syndicats, la collectivité a engagé en 2012 un travail de refonte de son identité visuelle. La marque «Trinoyal» est née fin 2012 avec pour mots d'ordres le tri, l'innovation, et la valorisation.

2013

Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères.



**Centre de traitement
des déchets ménagers
de Thieulloy l'Abbaye**

1.2. Compétences

Le Syndicat Mixte gère le service public de collecte et de traitement des déchets des ménages et assure l'élimination des autres déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

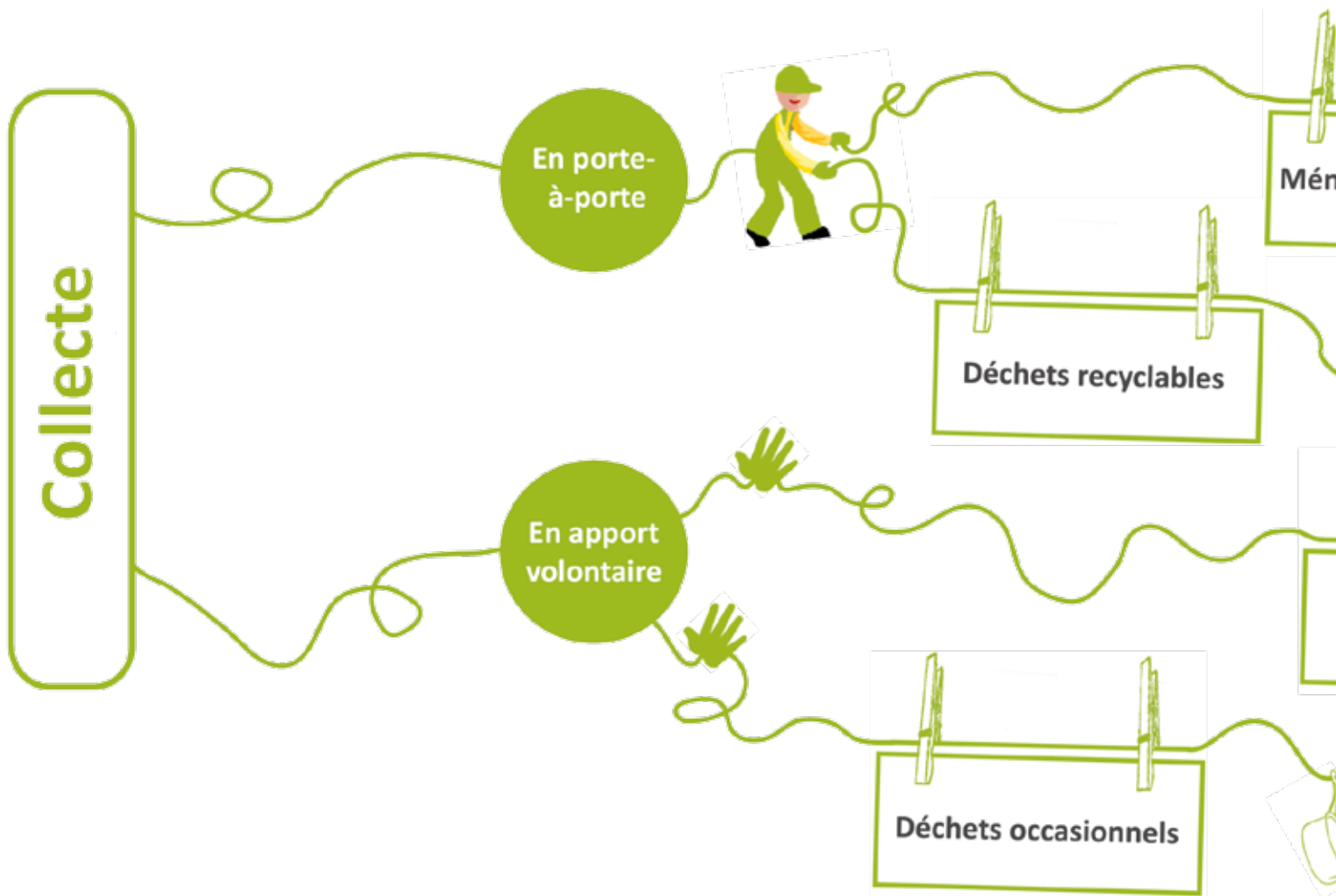
La collecte concerne notamment :



- ▶ la collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères et assimilées (C1[#]),
- ▶ la collecte sélective toutes les 2 semaines en porte à porte des matières recyclables (C05[#]),
- ▶ la collecte par apport volontaire du verre,
- ▶ la gestion des quatre déchetteries.

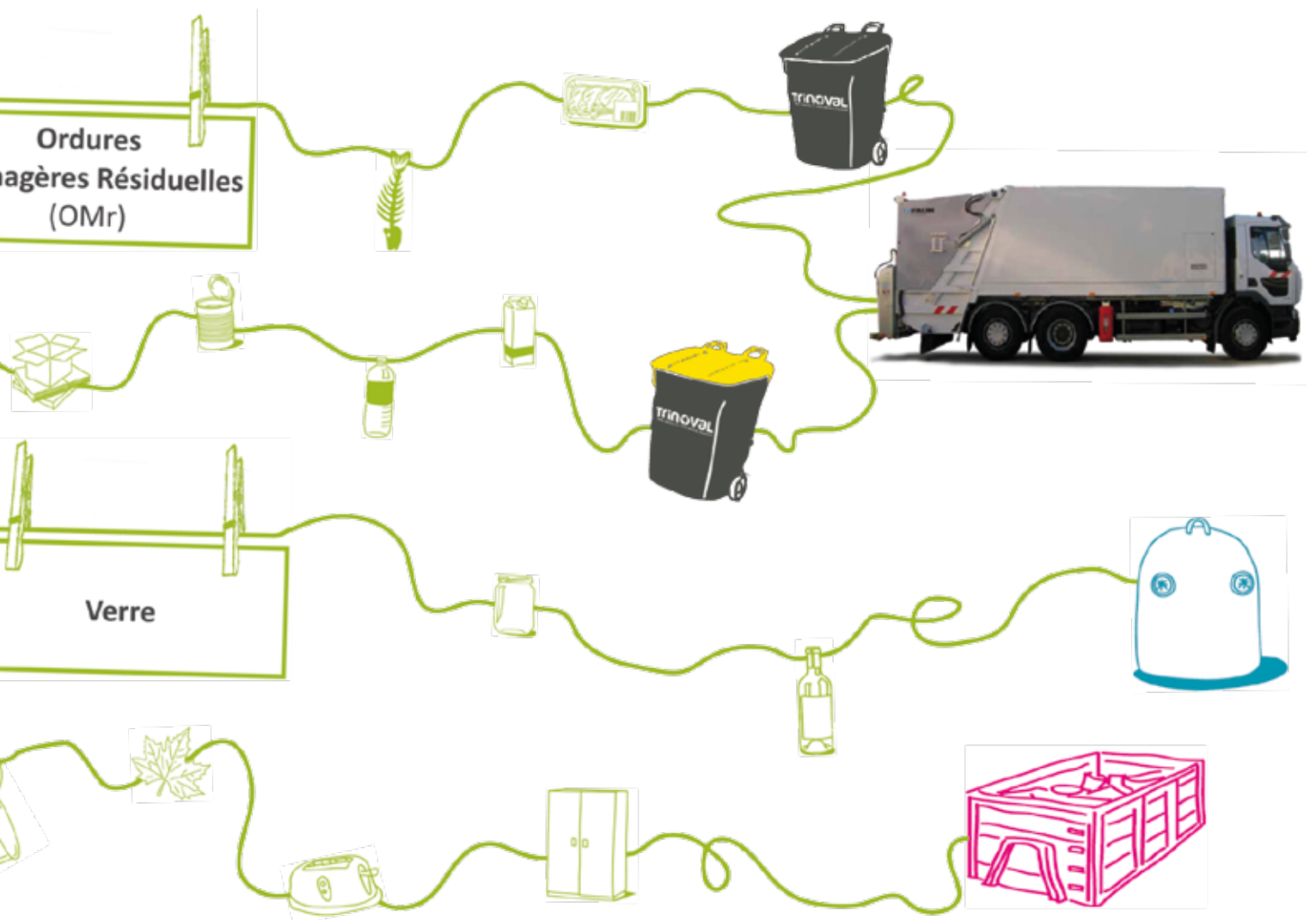


66 312 habitants *
secteur Somme



[#] collecte en 1 passage

[#] passage 1 fois sur 2



Le traitement comporte + :

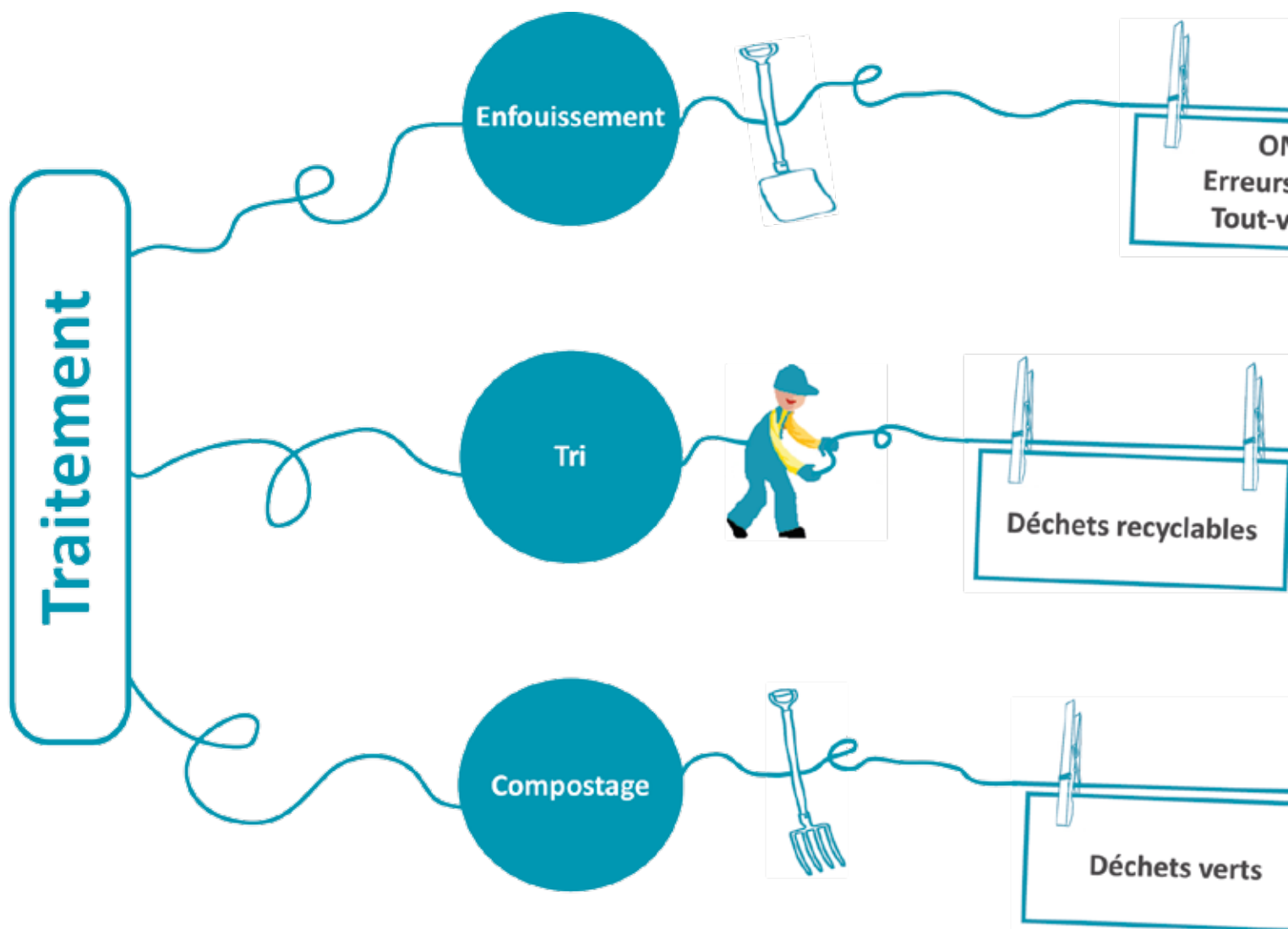


la gestion et les investissements

- ▶ du centre d'enfouissement technique,
- ▶ du centre de tri,
- ▶ des plateformes bois et déchets verts.

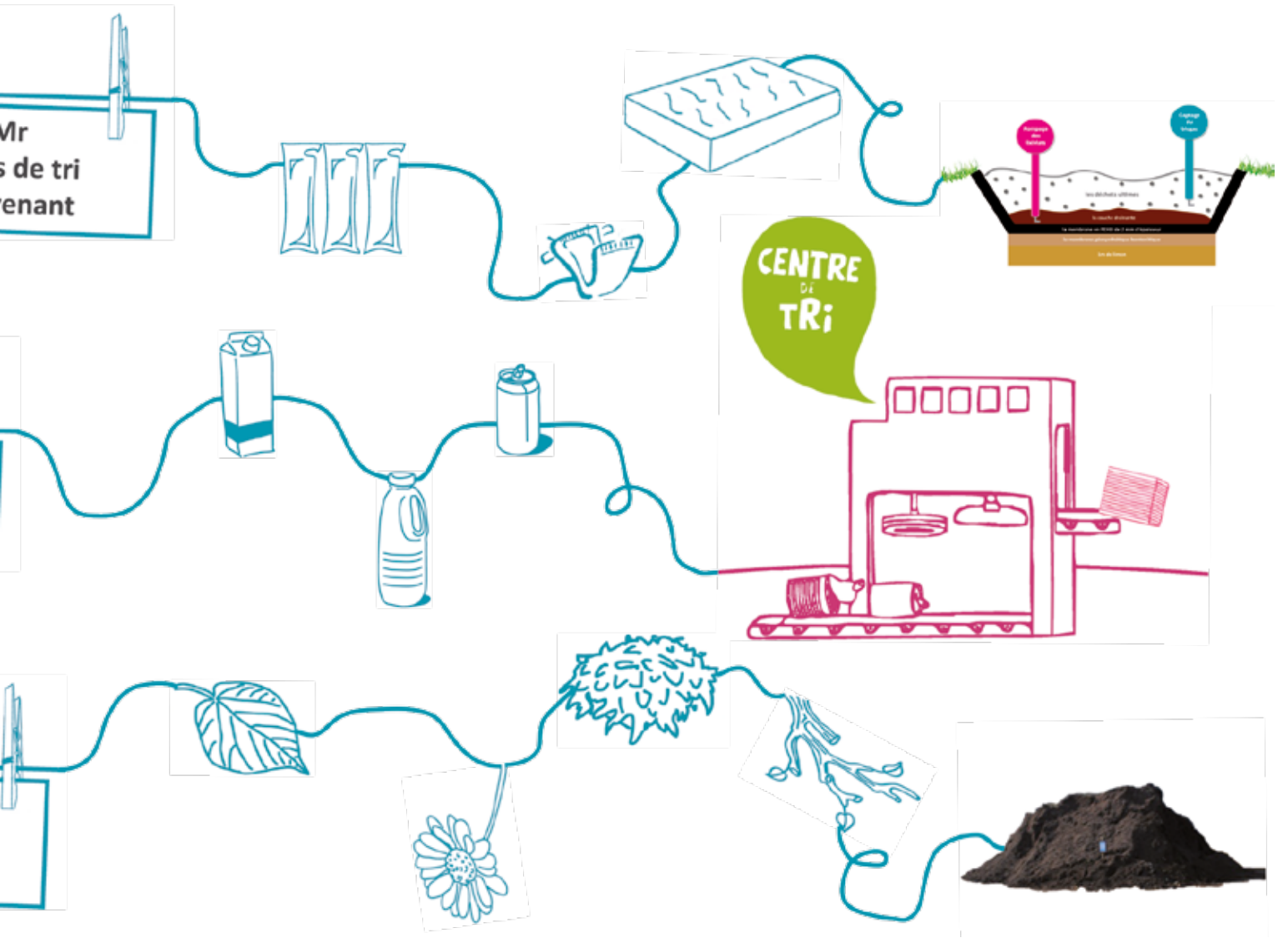


98 897 habitants *
Somme + Oise



* Gestion confiée à IKOS Environnement en janvier 2011

* source recensement INSEE de la population légale 2012 en vigueur au 1er janvier 2015



I.3. Fonctionnement

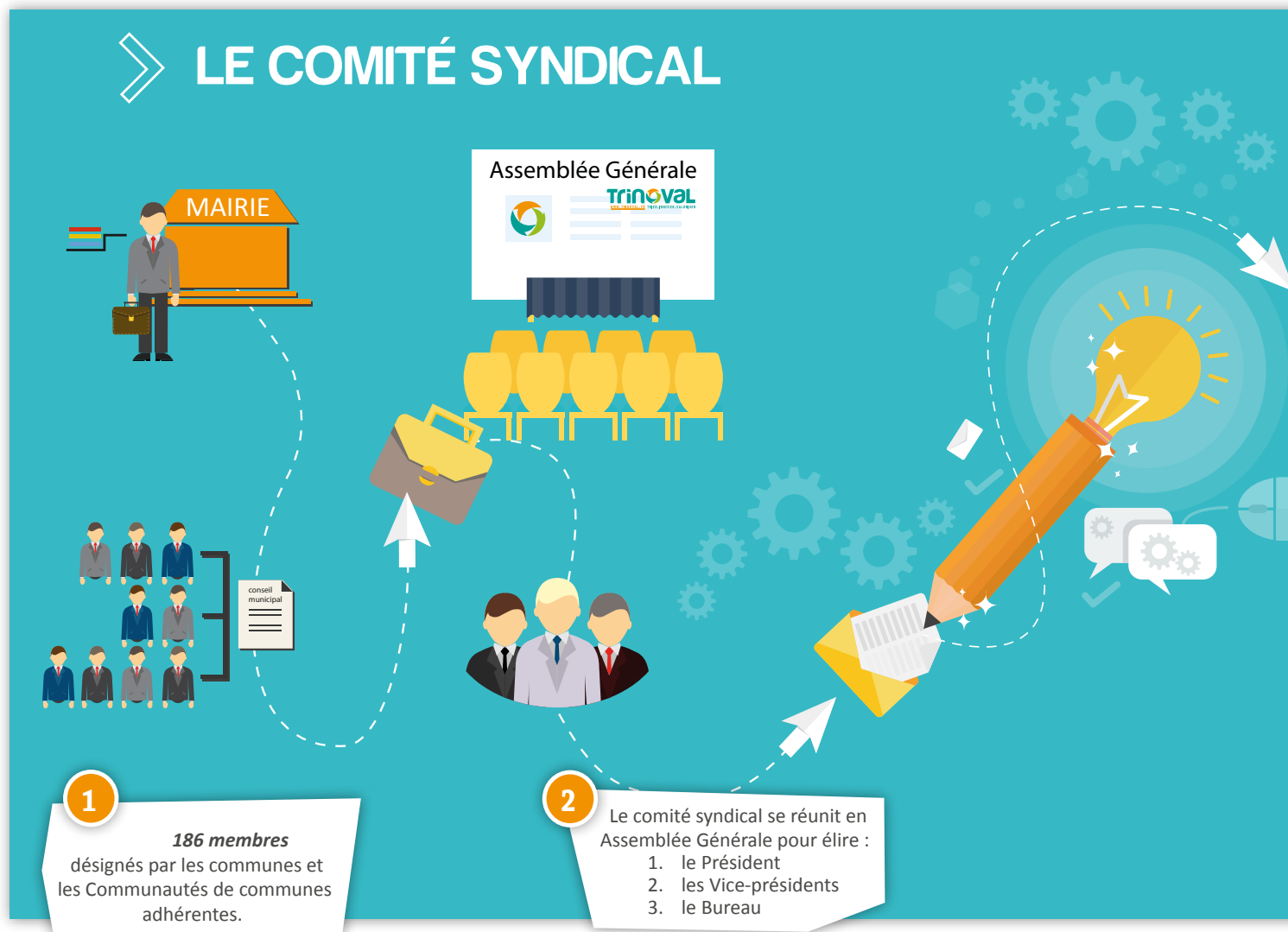
TRINOVAL est dirigé par un Comité Syndical constitué de 186 membres qui ont été désignés par les communes adhérentes à titre individuel ou les Communautés de communes qui les représentent.

Composé du Président, des Vice-présidents et d'une partie des membres du Comité, le Bureau est chargé de préparer les travaux et de prendre des décisions inhérentes au fonctionnement du Comité Syndical. Ses membres ont été désignés à l'occasion de l'Assemblée Générale Constitutive.

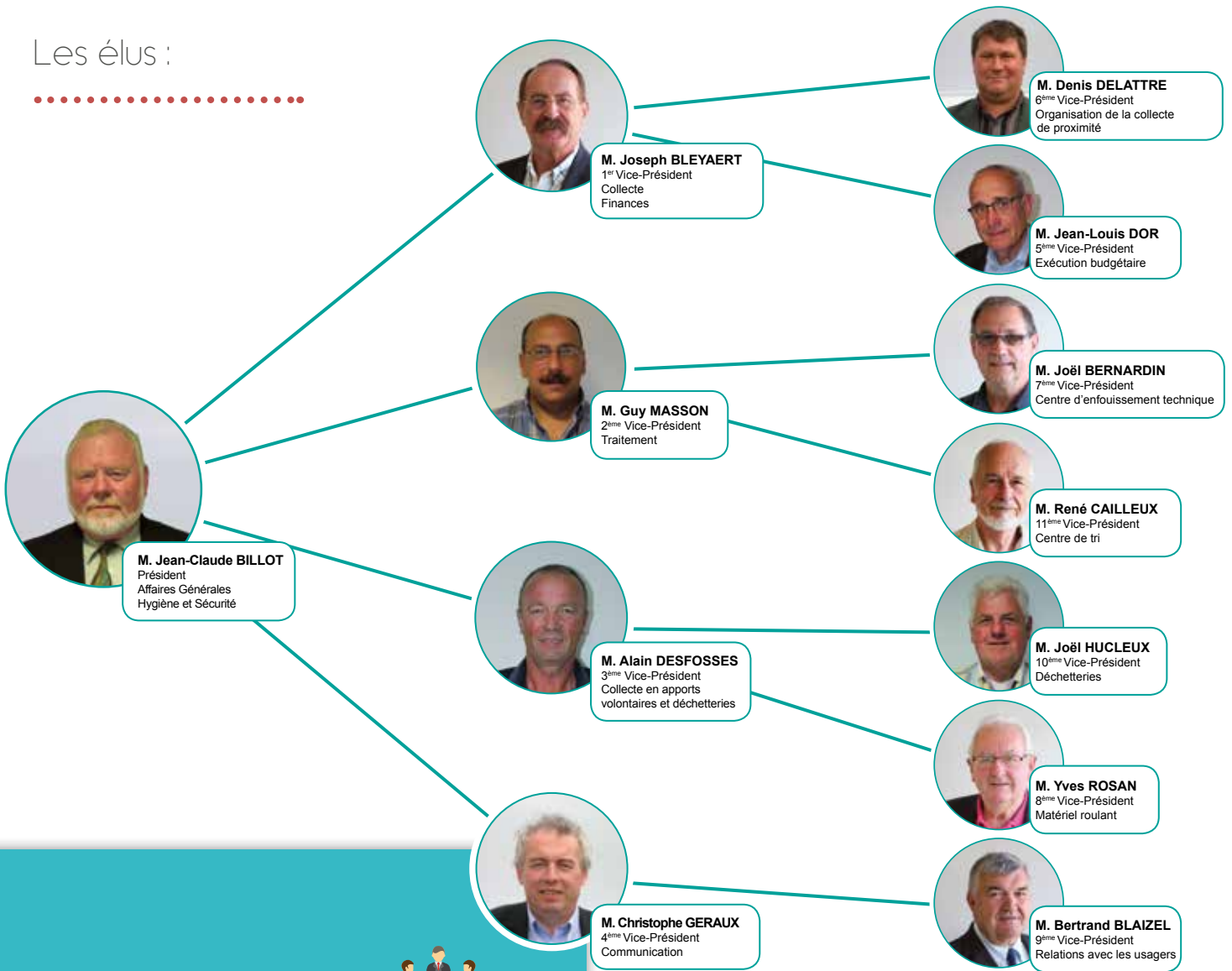
Enfin, 7 Commissions de travail ont été constituées : chaque commission réunit ses membres chaque fois que cela est nécessaire pour discuter des sujets qui lui sont propres. Leurs thématiques se décomposent comme suit :

- Commission Affaires Générales,
- Commission Finances,
- Commission Traitement,
- Commission Collecte,
- Commission Collecte en apports volontaires et déchetteries,
- Commission Communication,
- Commission Appel d'Offres.

Comment ça marche ?



Les élus :



3 Le nouveau Bureau se compose de **45 membres** (dont 1 Président et 11 Vice-présidents)

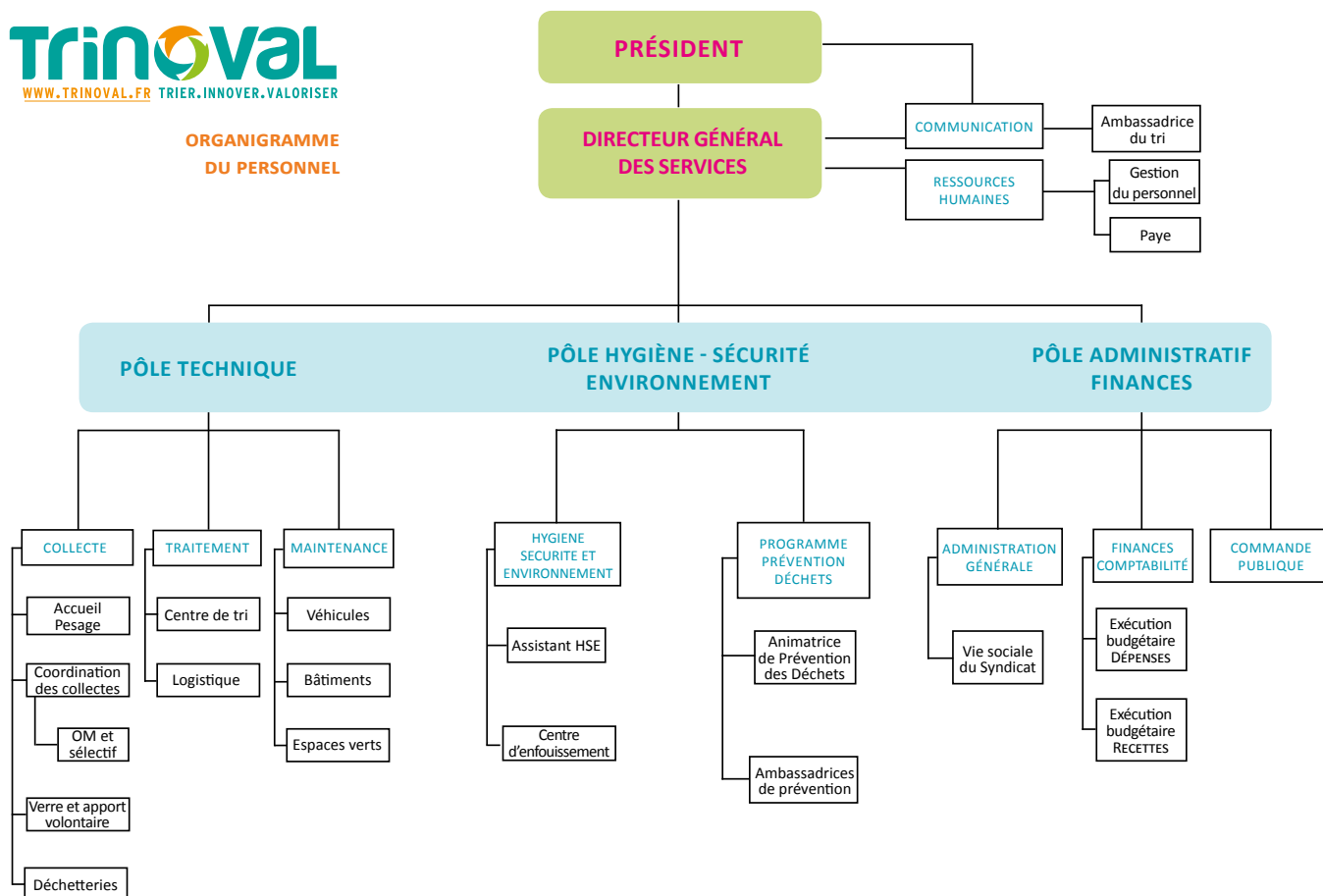
4 7 commissions de travail sont composées



Organigramme du personnel



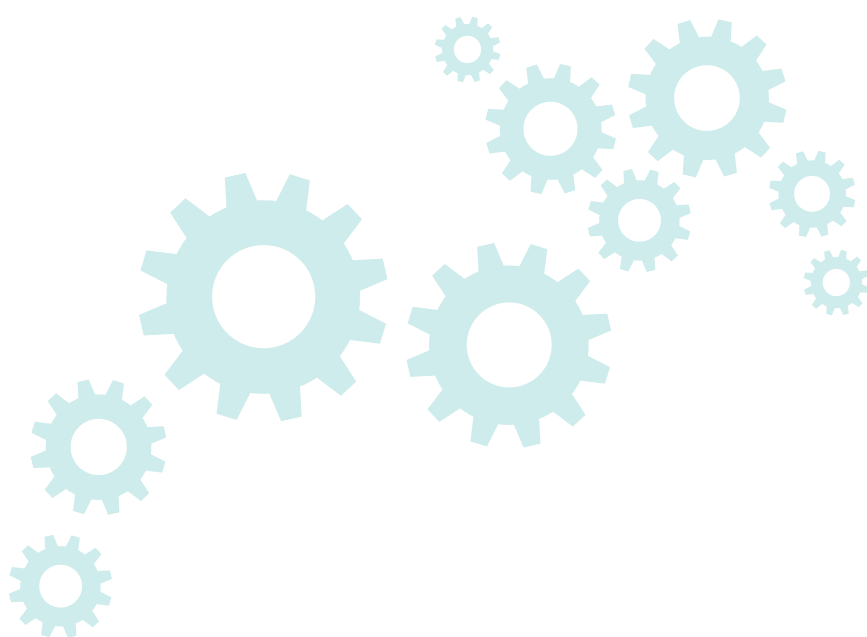
ORGANIGRAMME DU PERSONNEL



La Direction Générale des Services

Monsieur Patrick BEUVRY est Directeur Général des Services depuis janvier 2010. Chef d'orchestre de la structure publique, il permet à la collectivité de maintenir son niveau de compétences au plus près des attentes et préoccupations des usagers. En interne, il conseille les élus dans le développement de stratégies adaptées au contexte économique et coordonne les projets au sein des différents pôles d'activité qui composent le Syndicat. En externe, la Direction Générale des Services se veut tournée vers le développement économique et la pérennité du site.





II. La collecte



III. Déchetteries

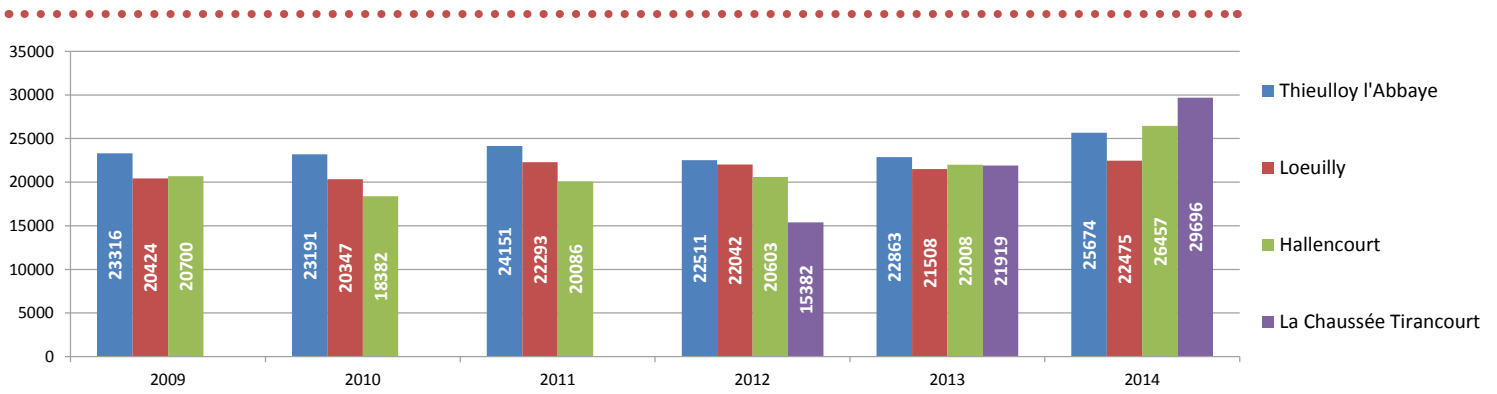
Signataire de la charte "Qualité de Réseau Déchetteries de la Somme", Trinoval dispose de quatre déchetteries réparties sur le territoire.

Une déchetterie est un espace clos dans lequel les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), produits toxiques, inflammables, polluants (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...), déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

Des conditions particulières règlementent l'accès aux déchetteries pour les particuliers, mais aussi pour les communes, les artisans, commerçants, agriculteurs et petites entreprises.

Un gardien effectue l'entretien, accueille les particuliers et explique les consignes de tri. Pour limiter l'attente, il est conseillé de séparer les déchets en fonction de leur catégorie dès le chargement dans le véhicule. Il faut également faire en sorte que le chargement arrive dans son intégralité.

Fréquentation

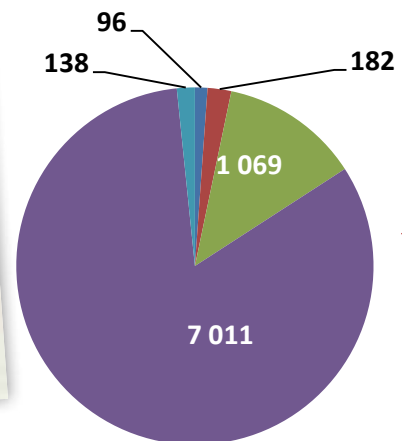
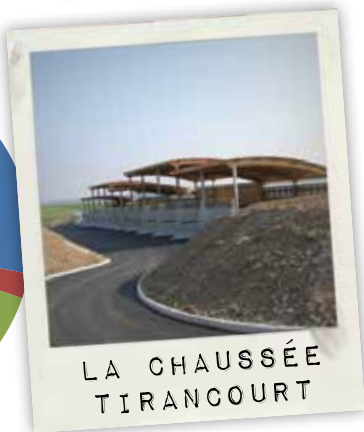
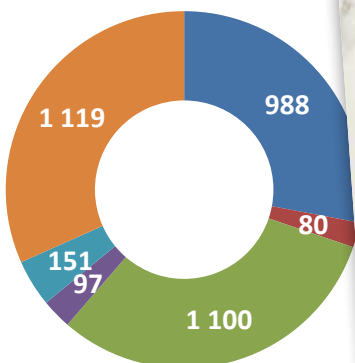
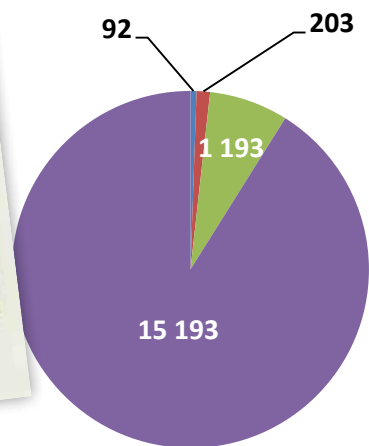
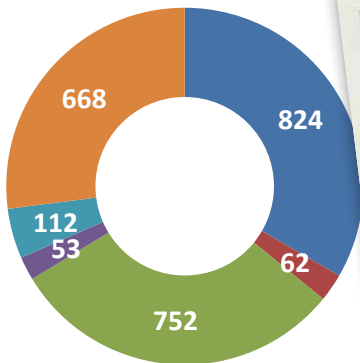
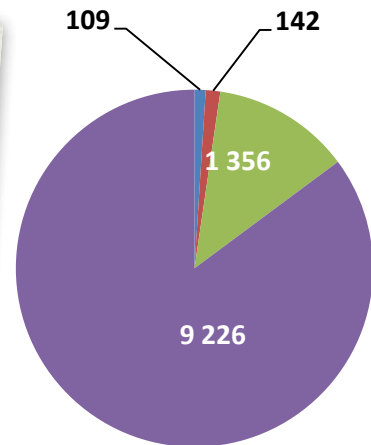
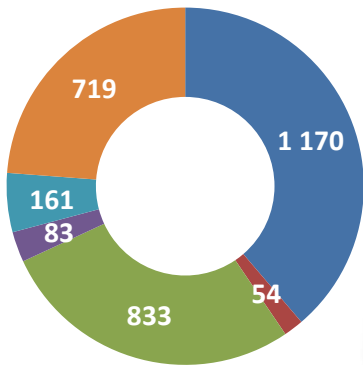
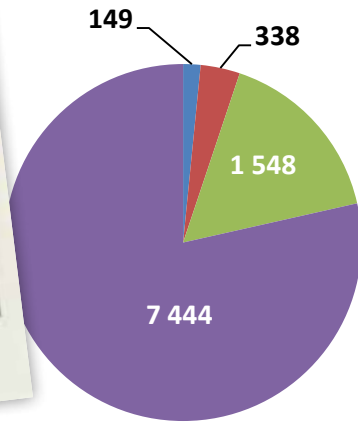
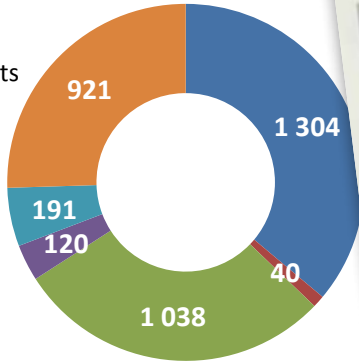


* en moyenne par an

Quantités collectées dans les déchetteries en 2015 (en tonnes)

- OM
- recyclables
- déchets verts
- bois
- ferraille
- inertes et gravats

- DEEE
- lampes & néons
- piles
- textile
- mobilier



11.2. Collectes : des OMR, du verre, du sélectif

Le ramassage est effectué en régie à l'aide de camions avec bennes compactrices basées sur le site de Thieulloy l'Abbaye.

Logistique des collectes

.....

Le service collecte de Trinoval, c'est, chaque jour :

- ▶ 6 tournées pour la **collecte des ordures ménagères résiduelles** ;
- ▶ 4 tournées pour la **collecte sélective**, dont une dédiée à la collecte des cartons des professionnels.

Le parc des véhicules comprend 14 bennes compactrices équipées de lève-conteneurs. Il est renouvelé à hauteur de 2 camions par an. Le parc comprend également 3 camions pour la collecte du verre et 3 camions ampliroll pour le transfert des déchetteries. L'entretien courant des véhicules est assuré en régie dans un **atelier basé à Thieulloy l'Abbaye**.



Le service s'est restructuré en initiant dès 2013 la conteneurisation des ordures ménagères et en modifiant les tournées de collecte. Les nouveaux bacs noirs facilitent aujourd'hui le geste de tri des déchets. Ils sont destinés à recevoir tout ce qui était mis auparavant dans les sacs noirs, et viennent en complément du bac de déchets recyclables. En chiffres, presque 30 000 bacs de 240 litres ont été distribués sur 161 communes de notre territoire, à raison de 3000 bacs en moyenne par semaine, par 10 équipes de distribution travaillant du lundi au vendredi de 10h à 19h.

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés a édité une recommandation « R437 » avec pour objectif de cadrer les bonnes pratiques de la collecte des déchets ménagers et assimilés. En réponse à cette recommandation, nous avons initié la réforme des plans de tournées, après différentes étapes de concertations effectuées avec les élus, afin de trouver l'équilibre face aux nécessités réglementaires qui s'imposent à tous (communes, Trinoval et usagers).



Le ramassage du verre est effectué en régie par Trinoval sur le territoire de la Somme à l'aide de deux camions auprès des 350 points d'apports volontaires constitués par des conteneurs à verre de 2 à 5 m³ répartis sur le territoire. On compte environ un conteneur à verre pour 179 habitants.



Tonnes d'emballages triés



3 974,9

OK



Verre

1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

2 611,51 tonnes de sable
 et 397,09 tonnes de calcaire
 et 4 638,71 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 5 809,98 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) ?
 et 1 836,40 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

8 833 111 bouteilles de 75 cl ?
 soit une distance de 2 649,93 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 6 624,83 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

8 497 453 nouvelles bouteilles de 75 cl (450 grammes l'unité)
 Sur 1000 kg de verre issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé.



L'info en



Des bacs adaptés sont disponibles en prêt pour tous vos événements nécessitant un tri des déchets. Contactez-nous pour plus d'informations.

Flux des déchets collectés en porte à porte & apports volontaires

	Ordures Ménagères	Recyclables	Verre	Déchets verts	Bois	Ferraille	Inertes	Amiante-ciment	DEA *
Collecte									
secteur Trinoval	14 777,47	4 401,62	2 752,88						
Refus de tri centre de tri	855,26								
secteur CCPV	7 820,24	1 483,98							
Déchetteries									
Thieulloy	1 303,86	39,54		1 037,67	119,66	191,48	920,80		
Hallencourt	1 170,36	54,24		833,16	83,30	161,36	719,40		
Loeuilly	823,92	62,16		751,62	52,82	111,80	667,54		
La Chaussée Tirancourt	988,43	79,98		1 100,36	96,52	150,52	1 119,06		137,74
sous-total	4 286,57	235,92		3 722,81	352,30	615,16	3 426,80		137,74
Professionnels	753,87	1,78		109,36	6,42		288,20		
Particuliers Communes	132,70	1,58		65,70	10,38		243,02		
sous-total	886,57	3,36		175,06	16,80		531,22		
CCPV									
Feuquières	730,80	51,72			58,74				
Grémévilliers	519,46	31,46			65,66				
sous-total	1 199,32	86,86			943,06				
Autres									
CAT Condé Folie	21,84	13,74							
IKOS	2 574,96	1 002,10						27,50	
NON CONFORMITE									
Totaux COLLECTE 2015	31 617,91	7 223,90	2 752,88	3 897,87	493,50	615,16	3 958,02	27,50	137,74
Totaux COLLECTE 2015 + refus de tri	32 473,17								
Totaux 2014	28 067,51	7 339,66	2 869,44	4 546,13	2 645,48	646,69	4 094,42	69,48	0
Ecart 2014 /2015	+ 15,70 %	- 1,58 %	- 4,06 %	- 14,26 %	- 81,35 %	- 4,88 %	- 3,33 %	- 60,42 %	/

11.3. Recyclerie

La ressourcerie de Condé-Folie

Une ressourcerie a pour objectif d'offrir une seconde vie à des objets jetés ou destinés à l'être. Trinoval soutient ces projets et installe ainsi un caisson en déchetterie destiné à recevoir tous les objets qui sont susceptibles d'être réutilisés.

APH

La « Brocante du Bricoleur », installée à Condé-Folie et pilotée par l'APH, (Association Pour les Handicapés), a pour vocation la collecte et la valorisation d'encombrants ménagers. Son engagement citoyen : l'insertion par l'emploi dans le cadre d'une activité du réemploi.

23 rue du Haut de Condé
80 890 CONDE-FOLIE

t: 03 22 31 82 26
mercredi et samedi de 9h à 12h & de 13h à 17h



Ce panneau vous indique la benne de point d'apport mis à votre disposition dans la déchetterie de la Chaussée Tirancourt.



III. Le traitement



III.1. Centre de stockage des déchets non dangereux

Les ordures ménagères résiduelles, collectées par Trinoval pour les habitants de la Somme, et par la société Sépur pour les habitants de la CCPV, sont enfouies dans le centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye.

Ce centre est composé de 4 casiers de 20m de profondeur, 80m de large, 120m de longueur chacun. Un casier peut recevoir 150 000 tonnes de déchets et sa durée de vie est d'environ 5 ans (soit 600 000 tonnes et 20 ans pour l'ensemble du centre de stockage). Ces casiers ont été construits de façon à ne pas polluer le sous-sol (nappe d'eau souterraine) et suivant une réglementation stricte reprise dans l'arrêté préfectoral du 11 juin 2001 qui légifère la conception, l'exploitation, ainsi que la post-exploitation.

En plus des coûts de traitement (amortissement, personnel, matériel nécessaire, ...), chaque tonne d'ordures

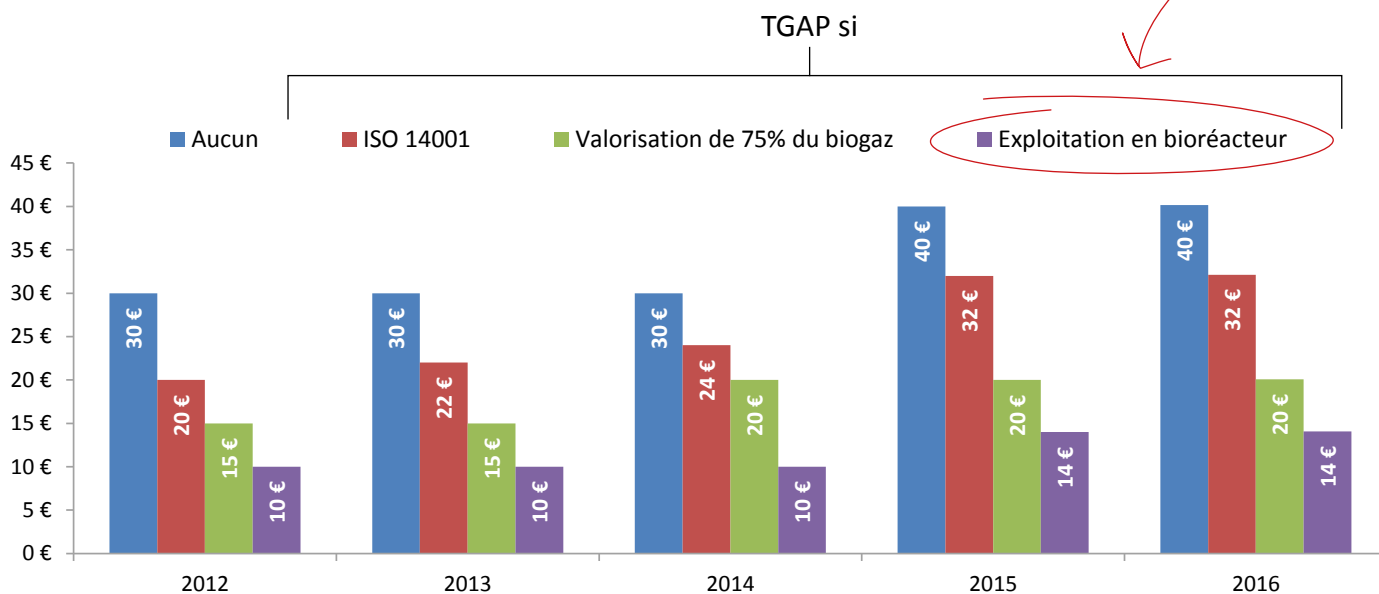
ménagères enfouie est assujettie à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En application du Grenelle de l'Environnement, le montant de cette taxe varie si le centre de stockage est certifié ou non ISO 14001, si le biogaz est valorisé à +/- 75%,... Conformément à la réglementation, ce montant a progressivement augmenté de 2008 à 2015. L'objectif est de réduire l'impact environnemental du centre de stockage.

Evolution du montant de la TGAP (en euros la tonne enfouie)

La prévention de la pollution, et la protection de ses salariés est au centre des préoccupations de Trinoval. Depuis 2004, le centre de traitement des déchets ménagers est certifié ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces certifications attestent que le syndicat possède un système efficace de management de la sécurité et de l'environnement.

En 2014, l'installation d'une "chaudière évaporation" permet la valorisation de plus de 75% du biogaz.

effectif en décembre 2015



source : Code des Douanes

Fonctionnement

Depuis la conteneurisation des ordures ménagères, les bacs noirs collectés en porte à porte par les camions bennes sont acheminés au centre de stockage.

Un compacteur "à pied de mouton" tasse et répartit les déchets. Un liquide noirâtre appelé "lixiviat", provenant de l'eau de percolation des déchets, apparaît et doit être traité. Une station épure les lixiviats. Les éléments traces métalliques, l'azote et les matières organiques sont traités.

En fermentant, les déchets émettent du biogaz composé à 60% de méthane et à 30% de dioxyde de carbone. Le biogaz est capté, puis brûlé. Cela permet, conformément à la législation, de contribuer à diminuer de 21 fois les rejets de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone CO₂/méthane CH₄).



Le traitement

L'unité de valorisation du biogaz et d'évaporation des lixiviats traitées.

Le biogaz est capté au niveau des casiers et envoyé vers une chaudière où il est utilisé comme combustible pour produire de la chaleur. Cette valorisation énergétique permet de chauffer une boucle d'eau et de l'acheminer vers un module appelé évaporateur. Les lixiviats traités en station d'épuration sont envoyés vers ce même module d'évaporation, où ils sont pulvérisés sur des batteries d'eau chaude, afin d'être évaporés.

Outre le respect de la réglementation, cette installation permet de gérer de façon optimum les effluents liquides (lixiviats), et de valoriser le biogaz.

Tonnages reçus au centre de stockage des déchets non dangereux *

	SOMME			OISE			refus de tri	autres provenances	TOTAL Centre de stockage en tonnes
	collecte	déchetteries	sous-total	collecte	déchetteries	sous-total			
TOTAL en tonnes	14 777,47	4 286,57	19 064,04	7 820,24	1 250,26	9 070,50	855,26	3 483,37	32 473,17



* Tonnage admissible maximum par arrêté préfectoral = 30 000 tonnes

III.2. Centre de tri

Valorisation matière
au centre de tri



Territoires Somme + CCPV

Les papiers et emballages recyclables collectés de façon sélective par TRINOVAL pour la Somme et par la société SEPUR pour la CCPV (Oise) sont triés dans le centre de tri de Thieulloy l'Abbaye.

PRODUIT	TOTAL
PAP/JNX ¹	1 368.66
EMR ²	334.68
A5 ³	1 013.18
PET coloré ⁴	91.98
PET clair ⁵	420.28
PEHD ⁶	192.42
ACIER ⁷	351.32
ALU ⁸	30.26
ELA ⁹	106.66
FILMS ¹⁰	23.70
GDM ¹¹	1 421.46
GCV ¹²	198.70
Total hors refus de tri	5 553.30
refus de tri ¹³	855.26
refus de tri en %	13.34 %
Total avec refus de tri	6 408.56
verre valorisé Centre de tri	2 859.64
verre CCPV (Oise)	1 115.25
TOTAL valorisé	10 383.45

légende

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
PAP/JNX	EMR	A5	PET coloré	PET clair	PEHD	ACIER	ALU	ELA	FILMS	GDM	GCV	refus
papiers, journaux et magazines	cartons et cartonnettes d'emballages d'origine ménagère	A5 : cartons ondulés	Polyéthylène téréphtalate coloré (ex : bouteille de soda)	Polyéthylène téréphtalate clair (ex : bouteille d'eau, bouteille de soda)	Polyéthylène haute densité (ex : bouteille de lait)	emballages en acier (ex : boîte de conserve)	emballages en aluminium (ex : canette)	emballages pour liquides alimentaires - briques alimentaires	films plastiques étables	papiers et cartons n'entrant pas dans les catégories PAP/JNX et EMR	GDM en vrac	erreurs de tri : polystyrène, pot de yaourt, barquette en plastique ...

Destination recyclage

Les emballages triés par les habitants sont recyclés après avoir été :

- 1 > **Retriés au centre de tri de Thieulloy l'Abbaye** : les emballages y sont séparés par matériau avant d'être expédiés sous forme de balles dans les usines de recyclage.
- 2 > **Transformés dans des usines de recyclage** : les usines de recyclage transforment les matériaux en une nouvelle matière première (dite « secondaire »), réutilisée ensuite par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.



Filières de recyclage de Trinoval

ALUMINIUM

Compiègne (60)
Regeal Affimet

JOURNAUX

Grand Couronne (76)
UPM Kymmene

ACIER

Dunkerque (59)
Arcelor Mittal

BRIQUES ALIMENTAIRES

Laval-sur-Vologne (88)
Novatissue

PLASTIQUE

Verdun (55), Colmar (68)
et La Loyère (71)
Valorplast

EMR

Contoire Hamel (80)
DS Smith Packaging

VERRE

Reims (51)
Oi Manufacturing

Tonnes d'emballages triés

351,3

OK



Acier



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

673,44 tonnes de minerai de fer
 et 219,91 tonnes de coke (charbon)
 et 4 064,34 m³ d'eau (consom. moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 1 566,90 MWh d'énergie (consom. moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) **?**
 et 623,56 tonne éq CO₂ (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

3 860 440 boîtes de conserve "4/4" **?**
 soit une distance de 463,25 km si les conserves sont mises bout à bout
 soit un volume de 3 628,81 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

303,5 voitures (une voiture de 1000 kg contient environ 750 kg d'acier)
 OU 6 714 chariots de supermarché (45 kg l'unité)
 OU 431 597 boules de pétanque (700 grammes l'unité)

Sur 1000 kg d'acier issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 660 kg d'acier recyclé



Tonnes d'emballages triés

30,3

OK



Aluminium



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

73,78 tonnes de bauxite **?**
 et 32,39 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 803,79 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) **?**
 et 208,83 tonne éq CO₂ (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

2 020 000 canettes de 33 cl **?**
 soit une distance de 222,20 km si les canettes sont mises bout à bout
 soit un volume de 666,60 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

3 551 chaises (5 kg l'unité)
 OU 8 878 vélos (2 kg le cadre d'un vélo de course)
 OU 17 756 trottinettes (1 kg le cadre)

Sur 1000 kg d'aluminium issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 386 kg d'aluminium recyclé



Tonnes d'emballages triés

106,7

OK



Briques alimentaires



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

211,48 tonnes de bois
 et 967,56 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 429,08 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) **?**
 et Tonnes éq CO₂ évitées : non significatif

2 Estimez les équivalences en emballages

4 103 946 briques de 1 litre **?**
 soit une distance de 685,34 km si les briques sont mises bout à bout
 soit un volume de 17 646,54 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

593 074 rouleaux de papier cadeau (120 grammes l'unité)
 OU 711 689 rouleaux de papier toilette (100 grammes l'unité)
 OU 3 094 300 paquets de 10 mouchoirs (23 grammes l'unité)

Sur 1000 kg de briques issues de collectes sélectives, on obtiendra 867 kg de fibres recyclées



Tonnes d'emballages triés

192,4

OK



Bouteilles et flacons PEHD



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

97,74 tonnes de pétrole brut [?]
et 60,03 tonnes de gaz naturel [?]
et 1 535,19 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) [?]
et 294,37 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

6 012 500 bouteilles de 1 litre [?]
soit une distance de 1 443,00 km si les bouteilles sont mises bout à bout
soit un volume de 6 012,50 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

1 306 bancs publics (100 kg l'unité)
OU 13 064 bacs de collecte (10 kg l'unité pour un bac de 120 litres)
OU 1 435,60 km de tuyau (91 g le mètre de tuyau d'un diamètre de 63 mm)
Sur 1000 kg de PEHD issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 679 kg de PEHD recyclé



Tonnes d'emballages triés

512,3

OK



Bouteilles et flacons PET



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

313,02 tonnes de pétrole brut [?]
et 100,41 tonnes de gaz naturel [?]
et 5 615,23 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) [?]
et 1 172,14 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

14 637 143 bouteilles de 1,5 litre [?]
soit une distance de 4 391,14 km si les bouteilles sont mises bout à bout
soit un volume de 21 955,71 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

371 417 couettes (1 kg de fibres de PET recyclé dans une couette)
OU 928 544 pulls polaires (400 grammes l'unité)
Sur 1000 kg de PET issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 725 kg de PET recyclé.



Tonnes d'emballages triés

2 716,5

OK



Papiers- Cartons



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

3 819,40 tonnes de bois
et 130 924,43 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
et 27 837,33 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) [?]
et 99,32 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

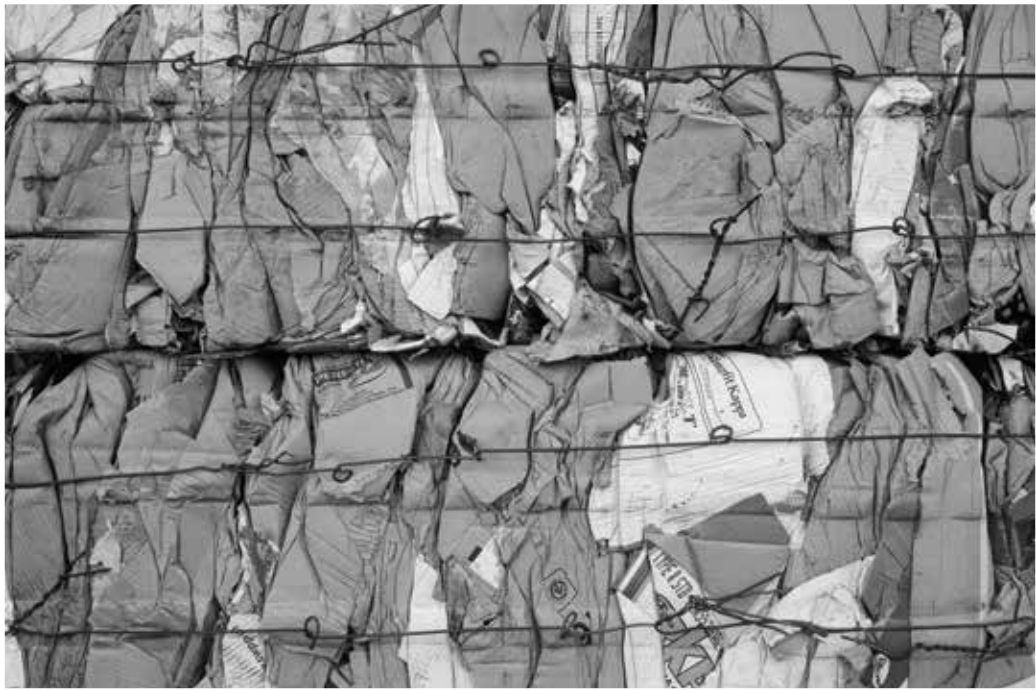
2 Estimez les équivalences en emballages

37 729 167 boîtes de céréales [?]
soit une distance de 10 564,17 km si les boîtes sont mises bout à bout
soit un volume de 162 235,42 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

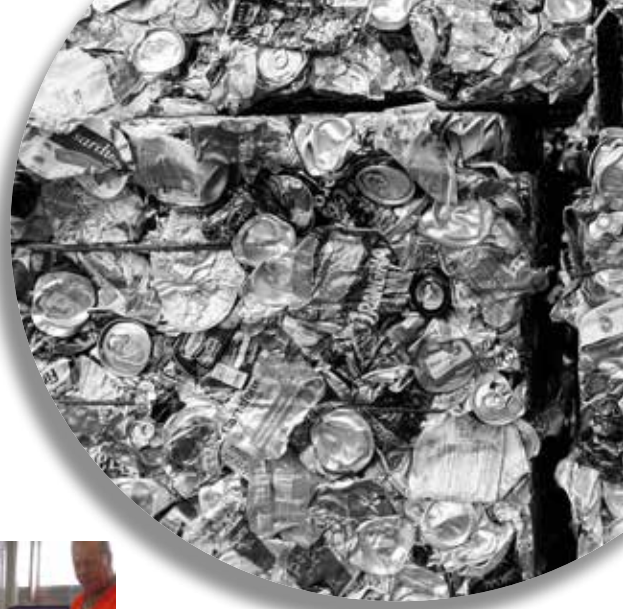
5 097 664 caisses en carton pouvant contenir 6 bouteilles (380 gr l'unité)
OU 11 205 563 boîtes à chaussures (200 grammes l'unité)
OU 44 022 250 boîtes à oeufs (50 grammes l'unité)
Sur 1000 kg de PC issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 825 kg de PC recyclés







Photos : Bernard Martinez - Eco-Emballages



Un chargeur met les emballages dans une trémie.



Un tapis achemine les emballages dans la cabine de pré-tri.



Les erreurs de tri sont écartées et les gros cartons sont triés.



TRINOVAL



Un crible sépare les corps creux (bouteilles en plastique, boîtes de conserve, ...) des corps plats (papiers, cartonnettes, ...) et les orientent vers deux cabines de tri distinctes.



Un aimant récupère l'acier



Chaque type d'emballage est trié en fonction des critères de reprise des entreprises du recyclage.



Une presse met en "balles" les emballages et les prépare ainsi pour le transport.



Les balles sont transportées vers les entreprises de recyclage.



III.3. Plateforme de compostage

Les déchets verts issus de la collecte en déchetterie sont acheminés sur la plateforme de compostage de Thieulloy l'Abbaye.

Elle a été construite en 2001, en même temps que 2 casiers du centre de stockage des déchets non dangereux. La gestion de cette plateforme a été confiée à IKOS Environnement, via une prestation de service.



Les déchets verts sont passés dans un broyeur afin de réduire leur volume et leur granulométrie, et ainsi faciliter et accélérer la fermentation.

Ainsi broyés, ils sont mis en andains (tas de forme allongée) et sont retournés régulièrement pendant 4 mois afin d'apporter de l'oxygène aux bactéries. L'arrosage est dosé suivant la pluviométrie. Il s'effectue avec les lixiviats traités (voir le centre de stockage). Pendant ces 4 mois de compostage, les déchets verts se décomposent, il s'agit d'une fermentation aérobie (en présence d'air), la température des andains peut atteindre 70°C.

Des analyses de la valeur agronomique et des ETM (Eléments Traces Métalliques) sont effectuées en laboratoire extérieur afin de garantir les qualités du compost. Le compost réalisé est conforme à la norme NFU 44051, gage de qualité pour les acheteurs.

Ensuite, après les 4 mois de process, le compost est criblé et vendu aux particuliers dans les déchetteries, aux communes et aux agriculteurs selon un prix fixé par l'assemblée délibérante.

POURQUOI NE PEUT-ON PAS METTRE LES DECHETS VERTS AVEC LES ORDURES MENAGERES ?

Les déchets verts ne sont pas considérés comme des déchets ménagers. La mise en décharge des déchets est réservée, depuis le 1er juillet 2002, aux déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés. Les déchets verts doivent donc faire l'objet d'une valorisation : ils ont un impact négatif sur l'environnement lorsqu'ils sont mélangés à des déchets ménagers destinés à l'enfouissement. En effet, les végétaux contribuent à augmenter la fraction fermentescible que l'on cherche au contraire à diminuer pour réduire la production de biogaz et de lixiviats. La fermentation anaérobie des déchets verts produit du méthane et charge les lixiviats en matière organique (voir le traitement des déchets sur notre site internet).

De plus les déchets enfouis dans le centre de stockage coûtent cher (exploitation, amortissement et Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et ce mode de traitement est réservé aux déchets ultimes.

IV. Les indicateurs

IV.1. Communication

Eco-responsabilité – Eco-conception

Les supports de communication sont éco-conçus : ils sont imprimés sur papier recyclé avec encres végétales, et les maquettes limitent les aplats de couleurs. La collectivité s'engage dans la dématérialisation de documents papiers y compris lors des convocations aux Assemblées délibérantes et la mise à disposition systématique de supports d'information sur le site internet. Ces notions sont également appliquées aux actions de communication afin de sensibiliser les scolaires, tout d'abord, avec l'aide de visites et animations. Les usagers sont quant à eux sollicités dans l'acquisition des bons gestes de consommation et de tri. Ces éléments favorisent l'éco-citoyenneté, garant de la préservation de l'environnement.

Supports de communication





newsletter



profil Twitter



page Facebook

Statistiques globales du site internet
www.trinoval.fr :



	Visiteurs	Progression	Pages visitées	Progression	Pages visitées / Visiteur	Progression
2013	8 857		36 566		4,12	
2014	14 214	60%	48 182	32%	3,38	-18%
2015	20 505	44%	59 788	24%	2,91	-14%

Animations scolaires et sensibilisation

Des ateliers pour enfants sont proposés aux établissements du territoire du syndicat. Animés par l'Ambassadrice de Tri, ces ateliers sont également déclinés pour les adultes, destinés à sensibiliser la population à la réduction des emballages et au tri des déchets.



	2013	2014	2015
<i>Public</i>	<i>nombre de personnes sensibilisées</i>		
Scolaires			3 097
Extra-scolaires			303
Élus			296
Grand public			1 459
TOTAL	991	2 562	5 155

Visites de site

Les visites de nos installations sont gratuites et ouvertes aux particuliers et aux scolaires qui souhaitent en savoir plus sur notre outil de production.

L'ambassadrice de tri vous propose d'informer les visiteurs sur le devenir des déchets depuis leur production chez l'habitant jusqu'à son traitement. Chaque déchet bénéficie d'un traitement qui lui est propre, connaît un parcours en fonction de la spécificité de sa matière première.

Notre outil de production est utilisé par des femmes et des hommes, et les visites de site sont un excellent moyen de se rendre compte des métiers qui composent notre secteur d'activité et représentés au sein de notre structure.

	2013	2014	2015
<i>Public</i>	<i>nbre de personnes sensibilisées</i>		
Élus			47
Scolaires			1 044
Particuliers			25
Divers *			72
TOTAL	1 392	1 353	1 188

visites + animations
= **6 343 personnes sensibilisées (+ 62 %)**

* Divers = associations, centres de loisirs, organismes, personnel des collectivités, etc ...

IV.2. Programme local de prévention des déchets

Objectifs

La quantité d'ordures ménagères et assimilées collectée ne cesse d'augmenter et les collectivités doivent constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

En octobre 2011, Trinoval s'est engagé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans un programme local de prévention des déchets, en application du « Grenelle 2 », qui a pour objectif de **réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pour les cinq prochaines années.**

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de promouvoir et de développer des actions de prévention au sein de son territoire.



La première année du programme local de prévention des déchets a consisté à réaliser un diagnostic du territoire, mettant en évidence les particularités de notre territoire, et d'identifier des gisements d'évitements afin d'établir un plan d'actions pour les quatre années suivantes.

Le diagnostic a permis d'identifier les 9 actions qui auront pour finalité de promouvoir la prévention des déchets au sein de notre territoire et d'atteindre notre objectif principal : la **réduction de 7% de la production des OMa soit -24.7 kg/hab/an d'ici 2016.**

Afin de relever avec succès ce nouveau défi de réduction de notre production de déchets, l'ensemble des acteurs

économiques et sociaux de notre territoire ont un rôle essentiel à jouer. Le rôle de TRINOVAL est d'aller à leur rencontre, de trouver des intérêts communs et de les fédérer afin de participer à la création d'une dynamique locale, sociale et économique.



Les moyens humains

Le programme de TRINOVAL s'étend sur le territoire de l'Oise et de la Somme. Nous distinguons 2 équipes de terrain pilotées par le chargé de mission de TRINOVAL.

L'équipe Somme est composée de : Angélique CORRETTE, Lydie DEVISMES, Sabine DAVID et Véronique DEALET. L'équipe Oise est orchestrée par Maryline FOSSE et Antoine DHEILLY.

Les ateliers en détail



- ▶ **COMPOSTAGE** : Autour du composteur, l'objectif est de tester les connaissances des usagers et d'apprendre les règles du compostage.
- ▶ **JARDIN RESPONSABLE** : Connaître les alternatives aux produits phytosanitaires et prendre conscience de l'impact environnemental de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- ▶ **CONSOMMER DURABLE** : L'objectif de cet atelier est d'échanger sur les possibilités d'alternatives plus « durables ».
- ▶ **ECO CONSO** : L'utilisateur est placé en tant que consommateur, il est amené à réfléchir sur les différents conditionnements des produits qui sont proposés dans le commerce.
- ▶ **FRIGO « ANTI-GASPI »** : Savoir conserver ses aliments et organiser ses courses, connaître la signification des DLC/DLUO*, savoir accommoder ses restes, prendre conscience de l'impact environnemental du gaspillage alimentaire.
- ▶ **MÉNAGE RESPONSABLE** : Connaître la signification des différents labels/ pictogrammes, prendre conscience de l'impact environnemental de l'utilisation des produits ménagers industriels (substances chimiques, déchets,...), savoir fabriquer ses produits ménagers écologiques.

La présence terrain



- ▶ Foires/Fêtes,
- ▶ Fête de la nature SAMARA, Florales AIRAINES, Fête de l'eau LONGPRE LCS, Chahut vert HORNOY LE BOURG, course la Poyaise POIX DE PICARDIE, Foire du déparquage LIOMER, ...
- ▶ Événementiels (TRINOVAL organise),
- ▶ Printemps de l'Industrie, Semaine Européenne de Réduction des Déchets,
- ▶ Associations/Entreprises,
- ▶ Jardineries, Jardins, Epicerie Sociales, Restos du Cœur, Mission Locale, Banque Alimentaire, Com de Com, Personnel de Communes, Association Insertion, MFR, Recycleries, ...

Le choix de la présence terrain s'effectue en fonction de l'ampleur de l'événement et de la cohérence avec les messages de la prévention des déchets.

L'info en



L'autocollant Stop-pub est gratuit et maintenant disponible dans toutes les mairies du territoire.

- ▶ 7 guides composteurs formés en 2014 sont à votre disposition pour vous aider à mieux composter à domicile.

Les résultats

Evolution du ratio des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab)

	Année de référence Début du Programme					Année N+5 Objectif
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RECYCLABLES →	68,2 kg/hab	62,1 kg/hab	60,6 kg/hab	59,6 kg/hab	58,5 kg/hab	63,4 kg/hab
VERRE →	45,1 kg/hab	46,1 kg/hab	41,3 kg/hab	40,1 kg/hab	38,4 kg/hab	41,9 kg/hab
OMr →	239,4 kg/hab	227 kg/hab	223,6 kg/hab	226,3 kg/hab	224,5 kg/hab	222,7 kg/hab

Ensemble, réduisons nos déchets !



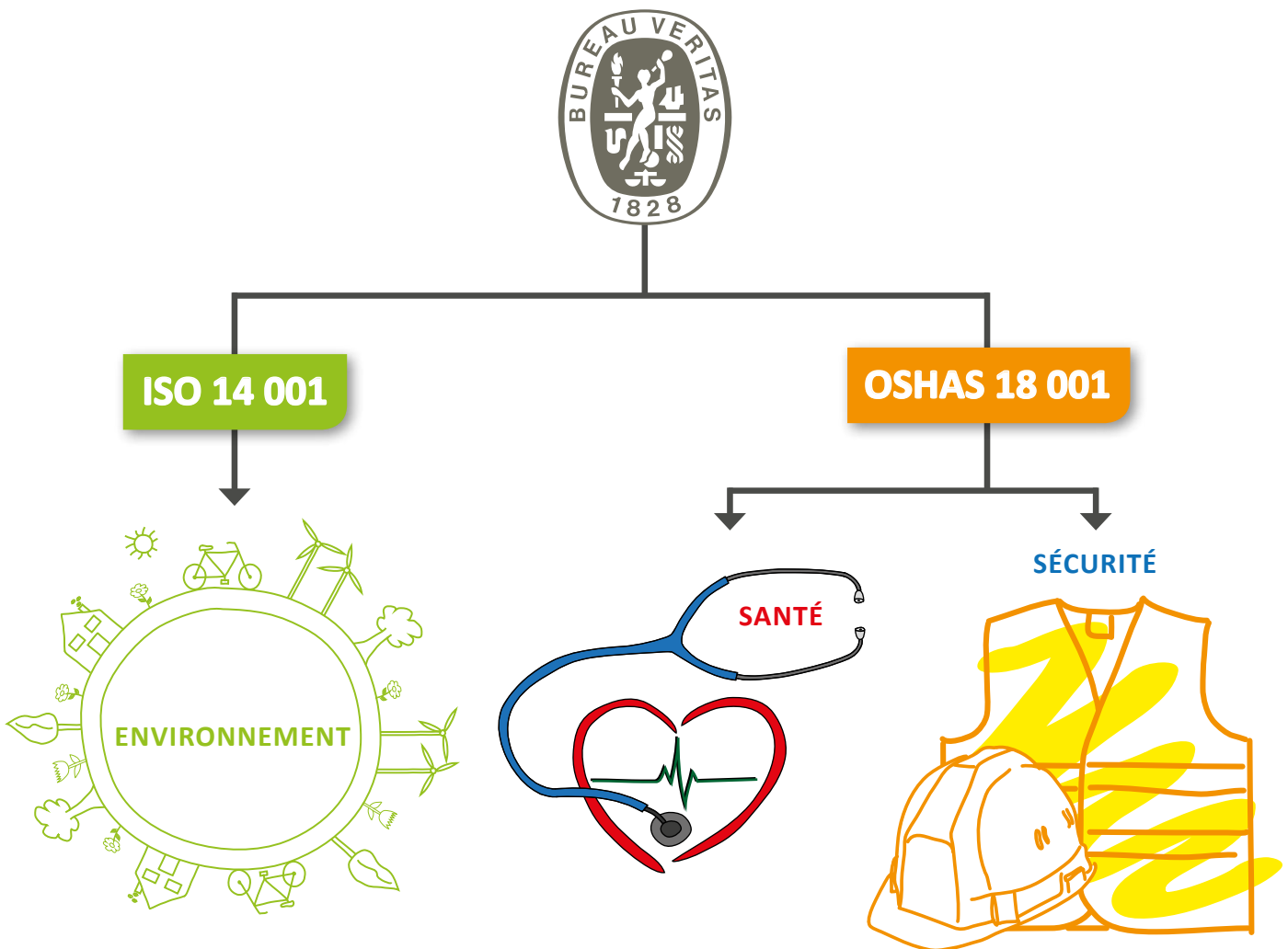
IV.3. Sécurité, santé & environnement

Les certifications et la politique santé sécurité environnement de Trinoval.

Trinoval est certifié **ISO 14001** et **OHSAS 18001** depuis décembre 2004. La première certification concerne la **réduction des impacts environnementaux**, la seconde concerne la **prévention des atteintes aux personnes**.



Dans le cadre de ces certifications, le syndicat fixe des objectifs d'amélioration détaillés dans la politique santé sécurité environnement. Ces objectifs sont fixés afin de réduire les risques



pour la santé et la sécurité des personnes et pour prévenir la pollution. Elle est révisée lorsque le contexte évolue ou que les objectifs sont atteints. La politique est affichée, visible et consultable par l'ensemble du personnel de Trinoval ou toute personne intervenant sur le site.

Au quotidien, les actions mises en place par l'équipe de préventeurs se traduisent par :

- ▶ le développement de consignes et recommandations de sécurité,
- ▶ l'amélioration des postes et l'environnement de travail,
- ▶ le contrôle de conformité des outils de travail,
- ▶ le respect de la réglementation en vigueur.

Les installations de Trinoval et la réglementation associée.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) assure, pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le contrôle des dispositions prises par les exploitants d'établissements industriels en faveur :

- ▶ de la prévention des risques technologiques,
- ▶ de la réduction des rejets polluants dans l'eau et dans l'air,
- ▶ de la réduction et de la bonne élimination des déchets,
- ▶ ainsi que de la réhabilitation des sites et sols pollués.

L'inspection des installations classées exerce des missions de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles. Ces missions visent à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés aux installations, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

Trinoval est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation d'exploiter et est donc soumise à des dispositions particulières contrôlées par la DREAL.

IV.4. Budget

Dépenses



Modalités d'exploitation du service d'élimination

		régie directe	marché d'exploitation	
COLLECTE	secteur Somme	✓		
	secteur Oise (CCPV)		société SEPUR	
TRAITEMENT	centre de stockage des déchets non dangereux		société IKOS Environnement	
	plateforme de compostage	retournement du compost		société IKOS Environnement
		broyage des déchets verts		société IKOS Environnement
		criblage		société IKOS Environnement
	centre de tri	✓		

Principales prestations et fournitures ponctuelles attribuées en 2015

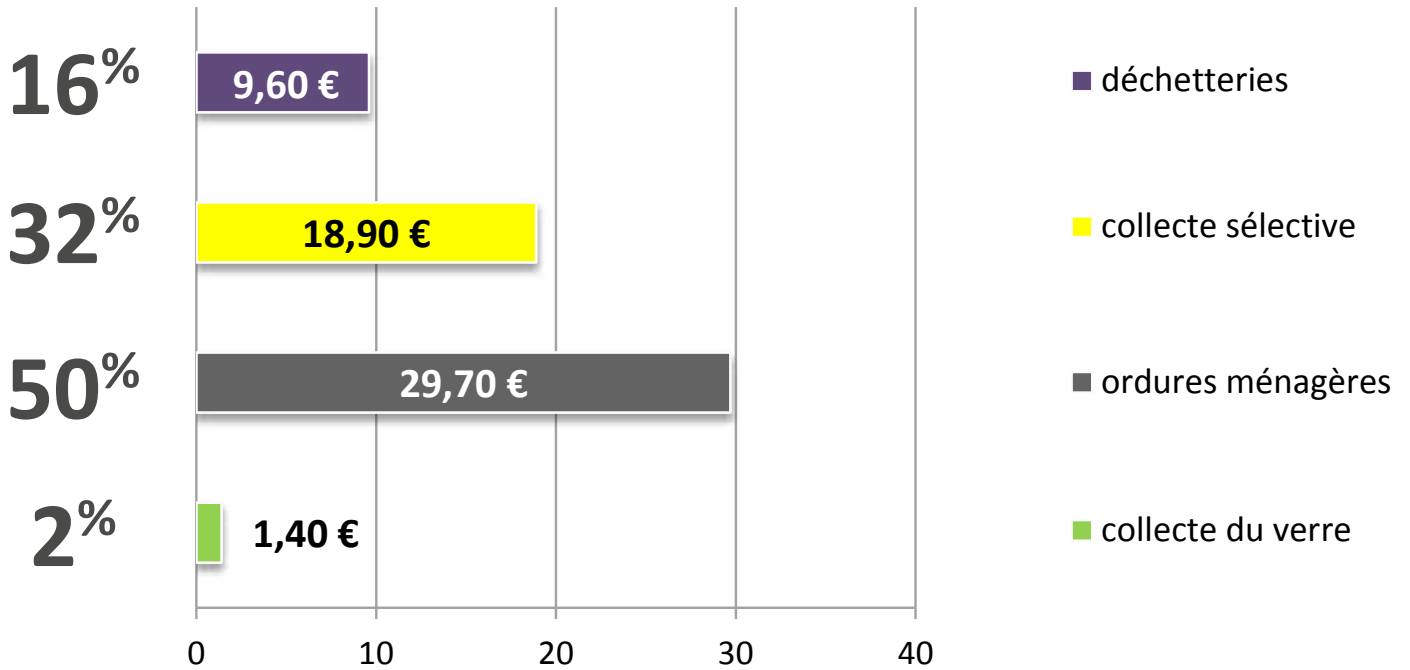
		HT	TTC
SIGNATURE	Fourniture d'une signalétique	5 443	6 531
CITROEN	Fourniture d'un véhicule utilitaire	23 452	28 142
PROVAL	Fourniture et remplacement d'un perforateur à bouteilles	43 750	52 500
SABATIER	Fourniture et installation d'une géolocalisation	6 8 996	82 795
DUCLERCQ	Fourniture de mobilier salle restauration	5 668	6 801
EUROMASTER	Fourniture et entretien de pneumatiques (3ans)	38 700	46 440
GOUZE	Ménage des locaux (3 ans)	37 900	45 480
PYTHEAS	Reprise et mise à jour de l'inventaire	16 100	19 320
PORTAKABIN	Location d'un bâtiment modulaire (23 mois)	30 051	36 061
INITIAL	Location entretien de vêtements professionnels (3 ans).....	171 337	205 604
LEGAY	Travaux - Gros œuvre plâtrerie menuiserie intérieure	34 755	41 706
HIEZ	Travaux – Electricité.....	14 900	17 880
EGCA	Travaux - Chauffage ventilation	11 853	14 223
CATY PEINTURE	Travaux - Peinture revêtements de sol	10 680	12 816

Principales prestations réalisées sur marchés pluriannuels en 2015

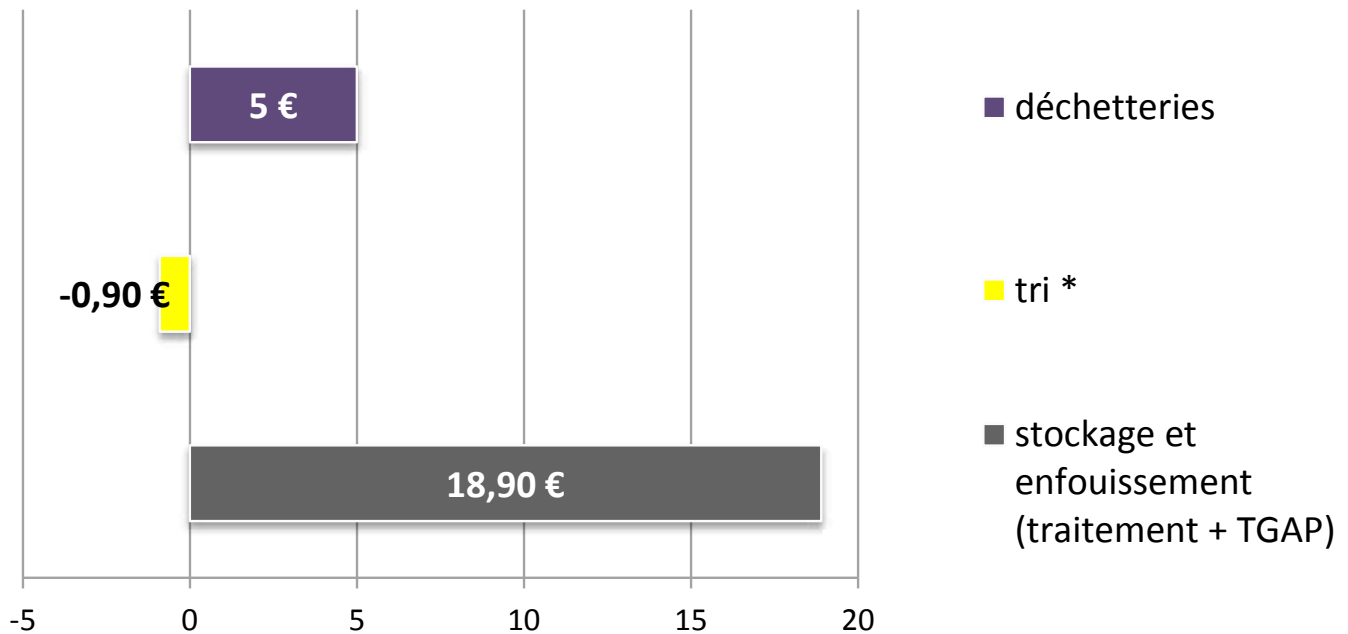
		HT	TTC
IKOS	Exploitation de l'ISDND.....	921 533	1 013 687
GOUZE	Nettoyage des locaux.....	15 646	18 775
PARIN PNEUS	Entretien pneumatiques.....	28 260	33 912
EUROMASTER	Entretien pneumatiques.....	9 152	10 982
BARDUSCH	Location entretien vêtements professionnels	60 816	72 979
NOLLET	Fourniture de carburants.....	256 686	308 023
MT QUENNEHEN	Prestations juridiques.....	4 878	5 853
CARU VIDNANGES	Nettoyage séparateurs hydrocarbures et assainissement	3 613	4 335
FORMATION & PERFORMANCES	Contrat de maintenance informatique	11 214	13 457
JÉRÔME MAILLOT	Veille règlementaire.....	3 296	3 955
SSI SCHAEFFER	Fourniture de conteneurs.....	19 014	22 817
PORTAKABIN	Location d'un bâtiment modulaire 1	14 208	17 049
QUADRIA	Fourniture de composteurs.....	18 488	22 185
ADREXO	Distribution documents en boîtes aux lettres	3 985	4 782
VERITAS	Audit de certification	2 802	3 362
CHIMIREC	Enlèvements déchetteries et traitement.....	28 089	33 706
OLRIC	Location entretien de photocopieurs	3 387	4 064
CHAMPAGNAC	IMPRESSIONS.....	5 289	6 346
NORDIMPRIM	IMPRESSIONS.....	7 821	9 385
SFR	Communications mobile.....	3 994	4 792
TRIDEM	Tri des déchets.....	61 377	67 515
MMA	Assurances.....	44 937	44 937
DUCLERCQ	Fournitures de bureau	3 467	4 160
PORTAKABIN	Location d'un bâtiment modulaire 2	4 750	6 900

Coûts aidés¹ à l'habitant

Coût de collecte à l'habitant



Coût de traitement à l'habitant



* hors déchets de déchetteries

Coût aidé total à l'habitant :

82,69 €

¹ Le coût aidé représente la part qu'il reste à financer (par la redevance et les contributions des collectivités adhérentes au traitement) pour équilibrer le service après prise en compte de l'ensemble des recettes (vente de matériaux recyclés, prestations, soutiens des éco-organismes, subventions).

Recettes



Trinival perçoit :

- ▶ le produit des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) émises pour les usagers des communes individuelles,
- ▶ une contribution de la part de la Communauté de Communes du Canton de Conty et de la part de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois équivalente au produit des redevances facturées aux usagers de leurs territoires respectifs,
- ▶ une contribution de la part de la Communauté de Communes de la Picardie Verte : à la tonne entrante sur le centre de stockage, à la tonne entrante sur la plateforme de compostage, à la tonne entrante pour les matériaux parvenant au centre de tri.

Redevance

	HT	TTC
PARTICULIERS		
FOYER DE 1 PERSONNE	102,27 €	112,50 €
FOYER DE 2 PERSONNES ET PLUS	204,54 €	225,00 €
RÉSIDENCE SECONDAIRE	172,77 €	190,05 €
PROFESSIONNELS		
UNITÉ DE RAMASSAGE HEBDOMADAIRE	204,54 €	
UNITÉ DE RAMASSAGE BIHEBDOMADAIRE	274,09 €	
PRODUIT DES REDEVANCES ÉMISES PAR		
TRINOVAL	2 832 000 €	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-OUEST AMIÉNOIS	1 751 000 €	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY	738 000 €	
<hr/>		
TOTAL REDEVANCES	5 321 000 €	

Contribution Communauté de Communes de la Picardie Verte

COMPÉTENCE TRAITEMENT (TRI, ENFOUISSEMENT, DÉCHETS DE DÉCHETTERIES)	698 000 €
<hr/>	
TOTAL REDEVANCES + CONTRIBUTION CCPV	6 019 000 €



Accès aux déchetteries, centre de tri et centre d'enfouissement pour les professionnels

Des conditions particulières réglementent l'accès aux déchetteries pour les communes, artisans, commerçants, agriculteurs et petites entreprises.

APPORTS EN DÉCHETTERIES ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT	82 000 €
APPORTS EN CENTRE DE TRI (IKOS ENVIRONNEMENT)	204 000 €

Montant détaillé des soutiens reçus d'organismes

ECO EMBALLAGES

Soutien sur déchets recyclés 1 215 000 €

ECOFOLIO

Soutien sur papiers recyclés 63 000 €

Eco DDS

Soutien sur la collecte des DDS¹ 2 500 €

OCAD3E

Soutien sur la collecte des D3E² 10 000 €

ECOMOBILIER

Soutien sur la collecte de déchets d'ameublement 12 000 €

ASP (AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT)

Participation État sur emplois aidés, contrats d'insertion 51 000 €

ADEME

Subvention Programme Local de Prévention des Déchets 111 380 €

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME

Subventions sur achats de composteurs

et Semaine Européenne de Réduction des Déchets 14 500 €

¹ DDS : Déchet Diffus Spécifiques

² D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

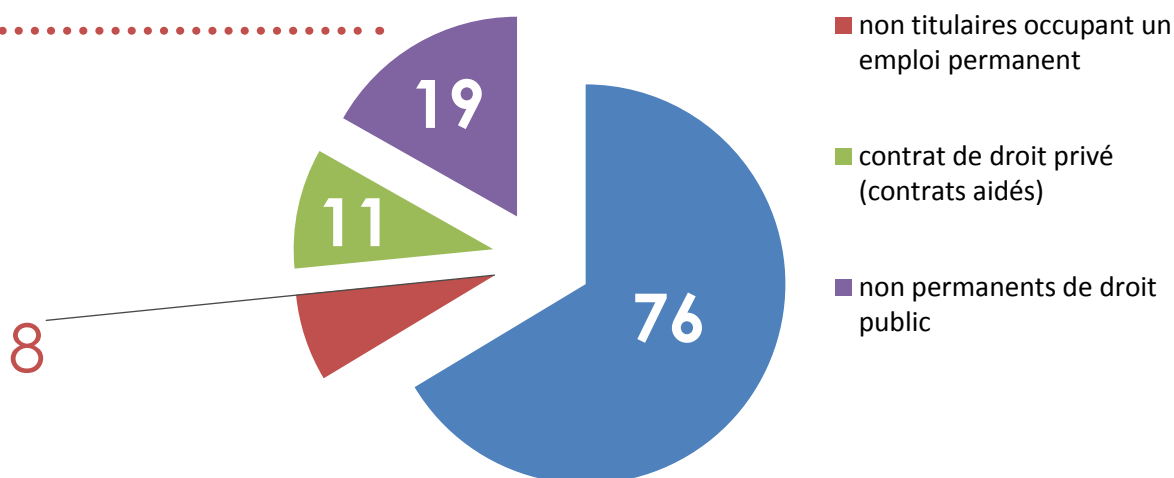
Recettes de valorisation

NEGOPAP	GDM, Papier, collecte vrac, films	128 000 €
RDM	GDM, Papier, collecte vrac, films	57 000 €
CGW	GDM, Papier, collecte vrac, films	34 000 €
UPM	Papier.....	11 000 €
STORA ENSO	Papier.....	21 000 €
CHIMIREC	Batteries	2 000 €
REGEAL AFFIMET	Aluminium	12 000 €
ARCELOR MITTAL	Acier.....	35 000 €
OCAD3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.....	20 000 €
OI MANUFACTURING	Verre	142 000 €
OTOR PICARDIE	EMR, A5	132 000 €
STRAP DÉRICHEBOURG	Ferraille.....	35 000 €
VALORPLAST	Plastiques.....	110 000 €



IV.5. Ressources humaines

Répartition des emplois,
arrêtée au 31 décembre 2015



Répartition des emplois arrêtée au 31 décembre 2015

Absentéisme par motif en nombre de journées

	titulaires et stagiaires	évolution 2015/2014 en jours	non titulaires occupant un emploi permanent	évolution 2015/2014 en jours
maladie ordinaire	1 423	+ 447	56	+ 52
longue maladie, longue durée, grave maladie pour non titulaire	719	- 65	63	+ 63
disponibilité d'office	0	- 704	0	/
AT imputable au service	738	- 7	6	+ 6
AT imputable au trajet	0	/	0	/
maternité	0	- 249	53	+ 53
paternité	55	+ 55	0	/
autres raisons	99	+ 65	12	+ 10.5
TOTAL	3 034		190	

En 2015, TRINOVAL a participé au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans le domaine de la **prévoyance** : 7 708,15 € et de la **santé** : 5 546,23 €.

Formation des agents

	CNFPT (cotisation obligatoire)	CNFPT (au-delà de la cotisation)	autres organismes	frais de déplacement à la charge de la collectivité	TOTAL
coûts en €	21 991	120	32 597	3 310	58 018

* 33 210 en 2010
33 327 en 2011
34 083 en 2012
47 812 en 2013
47 156 en 2014

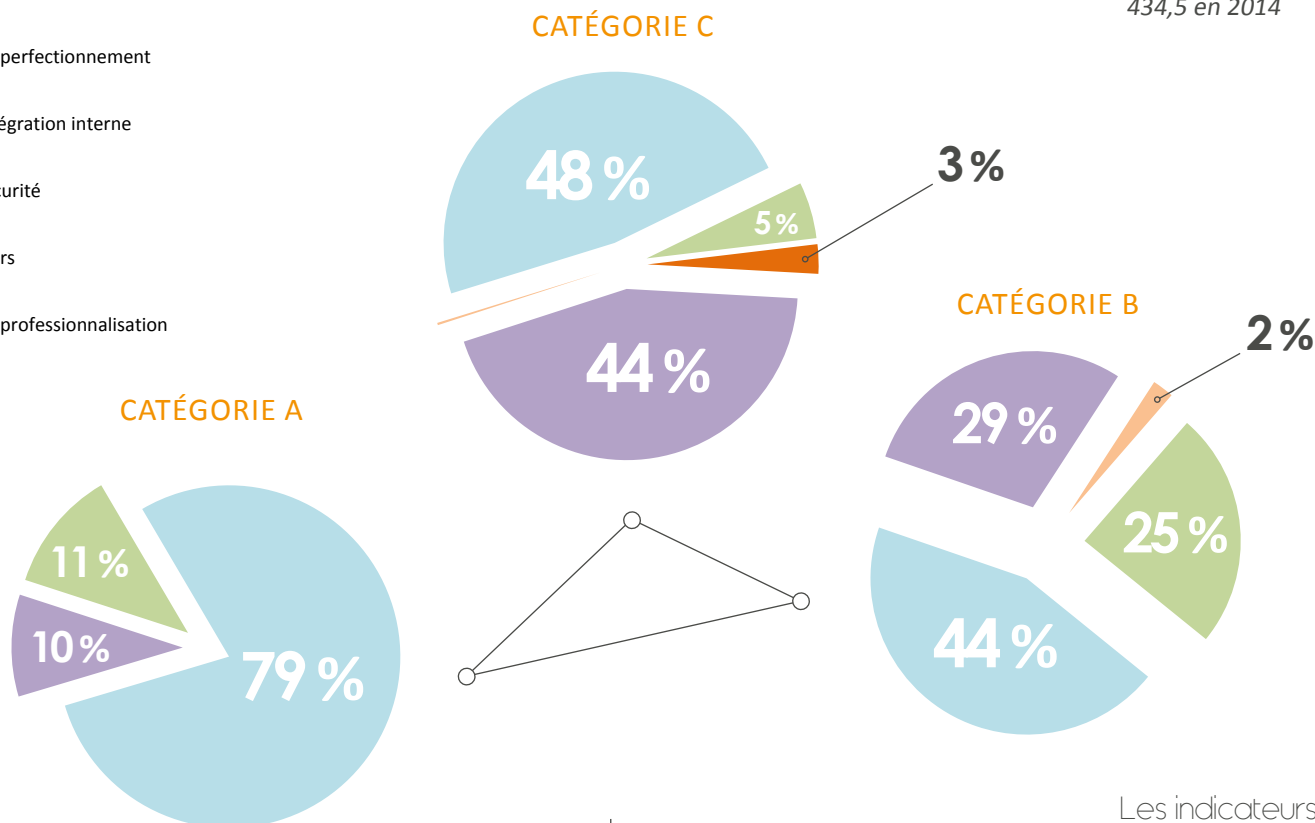
Répartition des formations en nombre de jours de formation

	CNFPT (cotisation obligatoire)	CNFPT (au-delà de la cotisation)	collectivité	autres organismes	TOTAL
CATÉGORIE A	formation de perfectionnement			3	3
	formation de professionnalisation	12.5		7.5	20.5
	formation sécurité		0.5	2.5	2.5
	total cat.A	12.5	0	0.5	13
CATÉGORIE B	formation de perfectionnement	0.5		5	5.5
	formation de professionnalisation	4		6	10
	formation sécurité			6.5	6.5
	préparation concours	0.5			0.5
	total cat.B	5	0	0	17.5
CATÉGORIE C	formation de professionnalisation	67		44	111.5
	formation de perfectionnement	4		6.5	12.5
	formation sécurité	10.5		88.5	103.5
	formation intégration interne			6.5	6.5
	préparation concours	0.5			0.5
	total cat.C	82	0	13.5	139
TOTAL	99.5	0	14	169.5	283 *

* 120 en 2010
174 en 2011
192 en 2012
293 en 2013
434,5 en 2014

Répartition des formations en %

- formation de perfectionnement
- formation intégration interne
- formation sécurité
- prépa concours
- formation de professionnalisation



V. Lexique

BIO-DÉCHETS : Déchets constitués de restes de repas alimentaires : pelures de fruits, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, marc de café, morceaux de gras ou de viande, etc. Ils représentent la fraction fermentescible des déchets ménagers et peuvent être valorisés sous forme énergétique et/ou organique (compost).

BIOGAZ : Gaz produit par la dégradation de la matière organique de nos déchets en l'absence d'oxygène.

CASIER : Subdivision de la zone à exploiter délimitée par une digue périmétrique stable et étanche, hydrauliquement indépendante (dans une installation de stockage de déchets non dangereux).

CENTRE DE TRI : Un centre de tri est une installation où les différentes catégories de déchets, préalablement triés par les habitants, sont séparés, manuellement par des agents de tri ou mécaniquement, selon leur nature (papier carton, bouteilles plastiques en PET, bouteilles plastiques en PEHD, acier, aluminium, tétrabriques...). Chaque matériau est ensuite conditionné avant d'être acheminé vers une entreprise de recyclage appropriée.

COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet (sacs poubelle, conteneurs,...) pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE : L'utilisateur vient déposer les déchets qu'il a triés dans des conteneurs d'apport volontaire que la collectivité met à disposition de l'ensemble des usagers sur la voie publique, les parkings, les centres commerciaux...

COLLECTE SÉLECTIVE (ACRONYME "CS") : Il s'agit de la collecte de déchets préalablement triés par les habitants en vue de leur traitement (valorisation ou élimination).

COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE DANS LA GESTION DES DÉCHETS : On distingue deux blocs de compétence : la collecte et le traitement. La commune peut déléguer tout ou partie de ses compétences à un EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération...) ou non (syndicat intercommunal [SIVOM, SIRTOM, SIROM, SICOM, Syndicat mixte...]). Le service est réalisé soit en régie (c'est-à-dire avec les moyens humains et matériels de la collectivité), soit confié à un prestataire privé.

COMPOST : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques (bio-déchets et déchets végétaux).

Il existe deux normes :

- NFU 44-051 pour l'amendement
- NFU 44-551 pour le support de culture

COMPOSTAGE : Le compostage est un processus de dégradation de la matière organique en présence d'oxygène par les micro-organismes (bactéries et champignons). Le compostage est possible à l'échelle du jardin d'un ménage : on parle alors de compostage individuel. A l'échelle d'une collectivité, il est réalisé dans une unité de compostage : les déchets sont alors broyés ; le broyat est alors retourné pendant sa transformation (qui dure plusieurs mois) avant d'être criblé.

CORPS CREUX : Ce terme regroupe les déchets ménagers suivants : verres, plastiques (PET, PEHD, PVC), briques alimentaires, acier et aluminium.

CORPS PLATS : On entend par «corps plats», les déchets suivants : journaux et magazines, papiers, cartons, verres, plastiques, acier et aluminium.

D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DÉCHETTERIE (OU DÉCHÈTERIE) : Équipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer leurs déchets (encombrants, gravats, huiles usagées, verre, papier-carton, etc.).

DÉCHETS ASSIMILÉS : Déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

DÉCHETS "ENCOMBRANTS" DES MÉNAGES : Déchets ménagers occasionnels qui, par leur volume ou leur poids, ne sont pas collectés dans les tournées de ramassage des ordures ménagères.

DÉCHETS FERMENTESCIBLES (OU PUTRESCIBLES) : Ils regroupent les déchets verts et les biodéchets et sont traités par compostage ou méthanisation.

DÉCHETS RECYCLABLES MÉNAGERS (DITS AUSSI "RECYCLABLES") : Se dit pour les déchets qui peuvent faire l'objet d'un recyclage. Ils sont composés de plastiques, cartons, briques alimentaires, journaux, revues etc...

DÉCHETS ULTIMES : « Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) - (ANCIENNEMENT CET OU CSDU) : C'est le lieu de stockage ultime des déchets. Il est doté de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés. On distingue trois types d'installation selon le caractère plus ou moins dangereux des déchets qui y sont stockés :

- classe I : déchets spéciaux ou toxiques.
- classe II : déchets ménagers et assimilés.
- classe III : déchets inertes (gravats, terre).

LIXIVIAT : Les lixiviats sont les eaux qui ont traversé le massif de déchets stockés en ISDND en se chargeant bactériologiquement et chimiquement.

MÉTHANISATION : Fermentation anaérobie (en absence d'air), contrôle qui aboutit à un dégagement de biogaz, pouvant être récupéré. On parlera de tri-méthanisation, lorsque la fraction de déchets destinée à une fermentation contrôlée a subi un tri préalable.

ORDURES MÉNAGÈRES (ACRONYME «OM») : Les ordures ménagères au sens large sont les déchets collectés dans le cadre des tournées de ramassage organisées par les collectivités. Ces déchets proviennent des ménages (ordures ménagères au sens strict) ainsi que des commerçants et administrations collectés dans les mêmes conditions (déchets assimilés).

PEHD - POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ (FLACONS OPAQUES DES ADOUCISSANTS, BOUTEILLES DE LAIT...) : Par recyclage, le PEHD permet la réalisation en multicouches de flacons opaques non alimentaires.

PET - POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE : Il s'agit d'un polyester utilisé pour un type de bouteille de liquide alimentaire convenant particulièrement bien aux boissons et aux eaux embouteillées. On distingue les PET clairs et incolores des PET foncés. Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques convenant au rembourrage de couettes ou d'oreillers.

PLASTIQUE : A l'origine adjectif (matière plastique), le terme plastique est devenu substantif par l'usage pour désigner un ensemble d'objets fabriqués en matière plastique. Il existe plus de 50 sortes de matières plastiques dont les plus utilisées dans l'industrie d'emballage sont le PVC, le PET, le PEHD.

RÉCUPÉRATION : Ensemble des opérations de collecte, démontage ou démolition, destinées à extraire un déchet de son circuit traditionnel d'élimination en vue de sa valorisation. La récupération fait partie des actions de prévention mises en places pour diminuer la production des déchets

RECYCLAGE : Le recyclage consiste à réintroduire directement un déchet dans un cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

RÉEMPLOI : Nouvel emploi d'un déchet pour un usage similaire à celui de son premier emploi. Le réemploi fait partie des actions de prévention mises en places pour diminuer la production des déchets

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle est liée au service rendu. Son montant varie généralement : selon le nombre de personnes dans le foyer, selon le volume des bacs ou des sacs remis par l'autorité gestionnaire du service, selon le poids des déchets emmenés à l'occasion d'une pesée embarquée. (Source : ADEME)

RÉUTILISATION : Nouvel emploi d'un déchet pour un usage différent de son premier emploi. La réutilisation fait partie des actions de prévention mises en places pour diminuer la production des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. (Source : ADEME)

TRAITEMENT : Le traitement des déchets a pour objectif de réduire, dans des conditions contrôlées, un potentiel polluant initial. Le traitement des déchets est envisagé aujourd'hui dans un cadre de complémentarité des filières et comprend des opérations de valorisation (matière et organique), d'incinération et de stockage.

TRAITEMENT BIOLOGIQUE : Procédé mettant en œuvre des fermentations grâce à l'action d'organismes vivants.

TRI : Opération visant à séparer des catégories de matériaux (verre, papier, carton, plastiques, etc ...) voire des sous-catégories (verre blanc, flacon PVC), les unes des autres. On distingue le tri réalisé en amont par l'utilisateur (tri à la source ou non-mélange) ou par les employés de collecte, du tri effectué en centre de tri (extraction).

VALORISATION : Mode d'exploitation des déchets qui vise à les transformer afin de les réintroduire dans le circuit économique. Le terme générique de valorisation intègre le réemploi, la réutilisation, le recyclage, la valorisation organique, la régénération et la valorisation énergétique des déchets.

VALORISATION MATIÈRE : Mode d'exploitation des déchets qui permet l'usage de la matière constitutive des déchets. Elle comprend le réemploi, la réutilisation, le recyclage et la valorisation de la matière organique.

VALORISATION ORGANIQUE : Mode de valorisation de la partie organique des déchets par traitement biologique (compostage ...) conduisant à la production d'un matériau humide stable appelé compost, semblable à du terreau. Réutilisation par les agriculteurs et activités assimilées (maraîchage, viticulture, etc.), services d'entretien d'espaces verts, habitants, services d'aménagement de la voirie, ...



Trinova

WWW.TRINOVAL.FR TRIER.INNOVER.VALORISER

Syndicat Mixte Interdépartemental
de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères

Chemin Rural n°3
80640 THIEULLOY L'ABBAYE

t : 03 22 90 36 60

f : 03 22 90 10 59

messagerie : contact@trinoval.fr

site internet : www.trinoval.fr



réduire
collecter
trier
traiter
valoriser

NOS DÉCHETS



Pour toute question ou demande de visite de site : **03 22 90 36 60**

